Ve Région Militaire

51e D.M.T.

299e RIAD

Soirée Instruction tactique
19 Mai 1988

1/ Effectifs : EM. CUE - Adjoints

2/ Horaire :
19H : Regroupement au Mess de Sathonay
19H30-20H15 : Repas en commun
20H15-23H : Séance tactique au bloc Instruction

3/ objectif : - améliorer la connaissance pratique des cadres d'ordres
- apprendre à les rédiger de manière claire et concise

4/ Programme :
Instruction tactique sur les cadres d'ordres
- ordre préparatoire
- ordre de mouvement
- ordre initial
- ordre de conduite
(2 thèmes tactiques relevant des missions du RIAD traités.)

5/ Instructeur : Officier OPS

6/ Moyens : 1 salle bloc instruction
1 vu-graph
cartes (les précisions seront données par CNE VIAOUËT à l'organe MOB du 299e RIAD le 16 Mai 1988 au plus tard)

7/ les officiers concernés feront connaître leur participation au dîner et à la séance de travail au CNE Viaouët pour le 16/05/1988 au plus tard.

Domicile : 7, Rue de la Chapelle
69340. Francheville Bel Air
tél : 78-34-65-88

Bureau : tel : 78-94-62-91 (laisser message en cas d'absence)

Le L/C MARIN
commandant le 299e RIAD

P/O le CNE VIAOUËT
officier OPS.

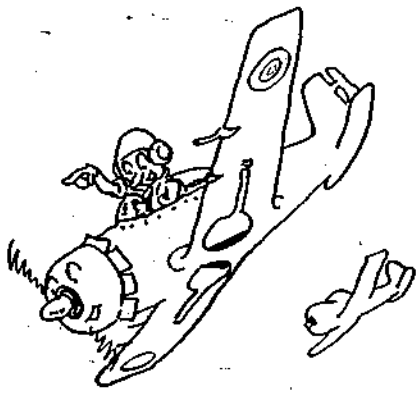

je vois
je sais
je commande
BLOC 1
Appui Aérien
CHEF DE POSTE
RESERVE MOBILE
RESERVE MOBILE

Thème n°2

Mise dans l'ambiance

la menace sur le PS du Mont Verdun se précisant, le Général commandant la 51e DMT a donné au RIAD une mission de surveillance de zone à l'Ouest dans la zone comprise entre l'Arbresle. N 89. D 101. St Laurent de Chamousset (14.66). St Clément les Places (10.67). Chambost-Longessaigne (06-69). D 27. Panissières (04-72) D 60. D 38 jusqu'à Tarare. N 7. L'Arbresle.

le 20/05 à 4H30 la 3e section de la 1ère Cie en embuscade sur les débouchés de piste du Ruisseau des Molières à hauteur du Melay (09-76) accroche un groupe d'environ quinze hommes assez lourdement chargés. le déclenchement intempestif du feu entraine la fuite vers l'ouest de l'ennemi à travers bois.

A 6H00 un paysan des Molières (08-77) prévient la gendarmerie de Tarare qu'il vient d'apercevoir 3 hommes apparemment armés et chargés s'enfoncer dans le bois des Lagnières au nord de sa ferme. questionné, il se souvient que dans l'heure qui a précédé ses chiens ont aboyé à plusieurs reprises.

Il est 6H50 au PC de la 4e Cie, installé à Longessaigne (10-70) qui depuis 20 minutes a adopté le dispositif de jour.

1ère Section : Chazalon (05-71)
2e Section : le Morillon (06-73)
3e Section : Villechenève (09-74)
4e Section : le Cremidon (10-70).

arrive 1 message radio du PC du 299e RIAD.

ORDOP n° 4
GDH : 20 0650 A
carte 1/50000e Tarare

Situation :
Commando ENI ≃ 15 hommes pourrait s'être réfugié dans bois des Lagnières. Il peut en commando ou en petites équipes :
ME 1 : se dissimuler sur place
ME 2 : EXFILTR vers le Nord ou à l'Est bois des Lagnières

Mission : rechercher et détruire le commando

Intention : après avoir assuré discrètement bouclage de la zone pour empêcher toute EXFILTR ENI, je veux reconnaître le bois des Lagnières à partir lisières Sud et détruire le commando.

Articulation :
1 élément de reco et de destruction
des éléments en bouclage
1 élément de soutien par prélèvement sur dispositif bouclage.

Répartition missions :

Escadron : INTDR Franchissement D38 entre cote 836 (08200 - 77200) et carrefour (10200 - 88000).

1ère cie : même mission sur route entre cote 836 et carrefour (06000 - 79100).

2e cie : même mission entre carrefour (06000 - 79100). chg Piard (06300 - 79600). La Verrière (06700 - 80100). Boussuivre (07600 - 80400)

3e cie : même mission entre Boussuivre (07600 - 80400). Le Berthier (09300 - 80800) et carrefour 10200 - 88000).

1ère. 2e. 3e cies : en mesure fournir 1 section en soutien 4e cie sur préavis 5 mn.

4e cie : Reconnaître bois des Lignières et détruire tout ENI repéré. Mise en place à partir lisières sud bois entre les Molières (08 - 77) et cote 927 (07150 - 77700).

SER : Préciser Rens par CTC avec Ferme des Molières (Attitude ENI. axes de fuite. refuges possibles). départ immédiat. Renforcer ensuite escadron sur D 38.

Coordination : bouclage terminé pour 8h00. liaisons à proximité dispositif bouclage à charge CUE 4e cie. démarrage action 4e cie sur ordres.

Appuis : Appui 4e cie à partir Affoux (09100 - 78000). Plan de feux préalable en liaison avec CUE 4e cie.

Log : pm

Commandement : PC + SAC à AFFoux (09100 - 78000).

le Lt Col Marin
Commandant le 299e RIAD

ORDOP n° 4
GDH : 20 0650 A
carte 1/50000e Tarare

Situation :
Commando EMI ≃ 15 hommes pourrait s'être réfugié dans bois des Lagnières. Il peut en commando ou en petites équipes :
ME 1 : se dissimuler sur place
ME 2 : EXFILTR vers le Nord ou à l'Est bois des Lagnières

Mission : rechercher et détruire le commando

Intention : après avoir assuré discrètement bouclage de la zone pour empêcher toute EXFILTR EMI, je veux reconnaître le bois des Lagnières à partir lisières Sud et détruire le commando.

Articulation :
1 élément de reco et de destruction des éléments en bouclage
1 élément de soutien par prélèvement sur dispositif bouclage.

Répartition missions :

Escadron : MTOR Franchissement D 38 entre cote 836 (08200 - 77200) et carrefour (10 200 - 88 000).

1ère cie : même mission sur route entre cote 836 et carrefour (06000 - 79 100).

2e cie : même mission entre carrefour (06000 - 79100). chg Piard (06 300 - 79 600). La Verrière (06700 - 80 100). Boussuivre (07600 - 80400)

3e cie : même mission entre Boussuivre (07600 - 80400). Le Berthier (09 300 - 80 800) et carrefour 10 200 - 88000).

1ère. 2e. 3e cies : en mesure fournir 1 section en soutien 4e cie sur préavis 5 mn.

4e cie : Reconnaître bois des Lignières et détruire tout EMI repéré. Mise en place à partir lisières sud bois entre les Molières (08-77) et cote 927 (07150. 77700).

SER : Préciser Rens par CTC avec Ferme des Molières (Attitude EMI. axes de fuite. refuges possibles). départ immédiat. Renforcer ensuite escadron sur D 38.

Coordination : bouclage terminé pour 8H00. liaisons à proximité dispositif bouclage à charge CUE 4e cie. démarrage action 4e cie sur ordres.

Appuis : Appui 4e cie à partir Affoux (09100 - 78000). Plan de feux préalable en liaison avec CUE 4e cie.

Log : pm

Commandement : PC + SAC à AFFOUX (09100. 78000).

le Lt Col Marin
Commandant le 299e RIAD

9 - ETUDE D'UNE MISSION DE COMPAGNIE : LA RECONNAISSANCE D'UNE ZONE BOISEE (1).

91 - GENERALITES.

Il s'agit de profiter du terrain très particulier offert par les zones boisées pour mener un combat qui se caractérise par :

- la portée limitée des armes et des vues ;
- le commandement et les liaisons plus difficiles.

Le combat sous bois se déroule, en général, sur les lisières des forêts ou en bordure des couloirs de pénétration susceptibles d'être empruntés par les éléments ennemis. Essentiellement mobile, il est à base d'actions très décentralisées, d'infiltrations, d'esquives et de chocs, toujours déclenchés à très courte distance.

92 - EXECUTION.

La compagnie chargée de reconnaître une zone boisée doit :

- effectuer initialement l'observation puis la reconnaissance des lisières, pour se renseigner sur les indices d'occupation adverses et prendre pied ;
- pousser les reconnaissances sur l'ensemble de la zone d'action pour déceler la présence éventuelle de l'ennemi dans la profondeur ;
- manœuvrer pour le détruire dès qu'il a été repéré.

92.1 - Si le bois est de faible superficie, une action du type «ratissage» peut être adoptée.

La compagnie s'articule en général en deux échelons :

- un échelon de tête chargé de la reconnaissance et comprenant une ou deux sections ;
- un échelon de soutien.

Le chef de section de tête ou de base maintient la direction :

- soit à la boussole ;
- soit en utilisant les mains courantes (layons forestiers, coupe-feu, thalwegs, etc.).

Ce procédé n'est utilisable que si les binômes G.V. opèrent à vue l'un de l'autre, par exemple dans les hautes futaies.

---

(1) - **Reconnaître** : *C'est rechercher et préciser le renseignement d'ordre tactique ou technique sur l'ennemi ou sur le terrain dans une zone ou sur un point déterminé en engageant éventuellement le combat.*

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	- Le commandant de compagnie détermine : . son itinéraire ou sa direction, . sa formation.
ABORDER UNE LISIERE	
Observer	- Les chefs de section de tête s'efforcent de déterminer par l'observation si la lisière est occupée ou non.
Préparer	- Ils choisissent : . les points favorables pour aborder la lisière, . les cheminements d'accès ; et demandent la préparation d'un tir de neutralisation.
Reconnaître	- Les chefs de section de tête reconnaissent la lisière en l'abordant en sûreté appuyés par un élément réservé.
Manœuvrer	- Si la lisière est tenue, les chefs de section de tête : . font déclencher le tir de neutralisation, . abordent par un endroit favorable, . réduisent la résistance et tombent en garde.
NETTOYER UN BOIS	
Reconnaître	- Le commandant d'unité fixe l'axe de marche et adopte une formation par section accolées et en ligne. Il conserve un élément réservé. Il veille aux liaisons.
Manœuvrer	- En cas de rencontre avec l'ennemi et selon son importance et son attitude.
Détruire	- Une section fixe. - Une ou deux sections manœuvrent.
Intercepter	- Sitôt qu'un élément ennemi a été repéré, intervenir brutalement pour le détruire.
Détruire	- La section ou patrouille l'intercepte ou maintient le contact. - L'élément d'intervention l'isole puis le réduit, après neutralisation éventuelle par la S.M.L.

92.2 - Si le bois est important, le procédé envisagé ci-dessus s'avère inefficace et long faute d'effectifs suffisants. Aussi, il est préconisé de décentraliser l'action au niveau des sections chargées d'effectuer de la recherche sur zone.

La zone de compagnie, de 30 à 60 kilomètres carrés, est répartie entre les sections qui reçoivent ainsi leur propre «zone de chasse» dans laquelle, elles recherchent les indices de présence de l'adversaire, afin de préciser le renseignement et permettre la destruction éventuelle de l'adversaire.

Cette mission, toujours d'une durée limitée comporte les phases ci-après :

COMPOSANTES	EXECUTION
PREPARER	- Après étude ou reconnaissance préalable : . répartir les zones de chasse entre les sections, . définir la zone de regroupement, les itinéraires d'accès et de repli, . fixer les points d'application des appuis éventuels.
METTRE EN PLACE EN SURETE	- Soit en véhicules (rapidité). - Soit à pied à partir d'une base de départ (discrétion).
ACQUERIR Reconnaître	- Le chef de section recherche l'ennemi et : . soit agit en formation groupée (sûreté), . soit organise une trame de patrouilles (vitesse), . renseigne son commandant d'unité. Chaque indice est exploité ; c'est le «suivi à la trace».
Coordonner	- Le commandant de compagnie : . veille au maintien des liaisons, . recueille et exploite les renseignements, . conserve un élément réservé.
MANŒUVRER DETRUIRE	- En cas de rencontre avec l'ennemi, le chef de section concerné : . soit le détruit, . soit le fixe ou garde le contact et renseigne son commandant d'unité pour permettre l'intervention des éléments réservés, . tout prisonnier est immédiatement dirigé sur le commandant d'unité, après fouille.

ORDRE INITIAL

SITUATION E N I	NATURE / VOLUME / ATTITUDE / POSSIBILITES / DISPOSITIF /
SITUATION AMIE	PRECISIONS SUR L'ACTION DES VOISINS (INFLUENCE DIRECTE SUR OP) ENUMERATION DES ELEMENTS ATTRIBUER EN RENFORT OU A DETACHER
MISSION	(TEXTE INTEGRAL DE LA MISSION RECUE DE L'ECHELON SUPERIEUR)
INTENTION	(C'EST L'ACTE QUI S'IL EST REALISE PERMET DE REMPLIR LA MISSION. RAPPEL DE L'EFFET MAJEUR ET DECOUPAGE DANS LE TEMPS)
ARTICULATION	MISSION / DIRECTION EFFORT / OBJECTIF / DELAI / ATTITUDE EN FIN
REPARTITION DES MISSIONS — S 1	
S 2	
S 3	
S 4	
Cdt	
Mort-tiers	
APPUIS	CONDITIONS D'OUVERTURE ET D'ARRET DES TIRS
COORDINATION	
LOGISTIQUE * DEPANNAGE RAVITAILLEMENT..... * EVACUATION EMPLt. T.C.2. ..... * HEURES RAVITAILLEMENT..... * HEURE DU SYNLOG.....	
COMMANDEMENT * PLACE DU PC AVEC Mvt..... * REGIME RADIO..... * LIAISONS TELEPHONIQUES..... * APPELLATIONS OU EXPRES. CONV..	

19/05/1988
293 E 88 20 (1 MT

Séance Instruction tactique

Thème n° 1

Mise dans l'ambiance

Par suite d'une Tension persistante et d'actes d'agression armée réitérés entre notre état azur et les Forces oranges, le stade 2 de la mobilisation a été décrété. Le 299e RIAD, après quelques jours de remise à niveau tactique sur sa zone de desserrement a reçu mission d'assurer la défense externe rapprochée de la base d'Ambérieu.

Compte tenu de la présence signalée de nombreux commandos sur l'ensemble de la 51e DMT l'OEOF y a été déclenché.

Un flot incessant de réfugiés se dirigeant vers le Sud encombre les principaux axes de la Région Rhône-Alpes et interdisent de ce fait, leur utilisation à des fins militaires.

Depuis 3 jours, il pleut sans discontinuer, le plafond est bas et interdit toute activité aérienne. 8 jaguars de la Fatac qui devaient rejoindre la base d'Ambérieu pour un renouvellement technique ont été détournés sur l'aérodrome de Chambéry.

Nous sommes le 19 Mai, il est 5h00. Un message radio en provenance du PC du 299e RIAD arrive au PC de la 3e Cie.

ORDOP n° 3
GDH: 19 500 A
carte 1/100000e Bourg en Bresse Belley

Suite à demande général Commandant la 51e DMT, la 3e Cie est mise à disposition 51e DMT le 19 Mai pour exécuter mission dans conditions suivantes:

Primo : la 3e Cie renforcée par 1 peloton AML 60 est chargée d'assurer escorte matériel sensible (10 camions armée de l'air) sur itinéraire : N75 Ambérieu . St Denis en Bugey . Sault-Brenaz (87-81) Puis départementales: Serrières de Briord (90-75) Flévieu (92-71) . Les Marches (02-61) . Peyzieu (06-65) Virignin (11-66) .

Secundo : départ 7H00 en direction Aérodrome Chambéry. Convoi sera pris en compte à partir 14H00 par ED GM à Virignin.

Tertio : des renseignements concordants indiquent la présence de plusieurs commandos à l'est du Rhone, notamment dans la région de Serrière de Briord - Flévieu - Glandieu (03-60).

Quarto: rendre compte exécution mission par réseau civil à Serrière de Briord. Les Marches et en fin de mission.

---

observations: SER + SAC : même mission (2 camions armée de l'air)
Escadron : même mission renforcé d'1 section 3e Cie
SM 81 : sur base ordre graphique séance précédente élaboration d'un plan de Feux.

ORDOP n° 3
GDH: 19 580 A
carte 1/100000e Bourg en Bresse. Belley

Suite à demande général Commandant la 51e DMT, la 3e Cie est mise à disposition 51e DMT le 19 Mai pour exécuter mission dans conditions suivantes:

Primo : la 3e Cie renforcée par 1 peloton AML 60 est chargée d'assurer escorte matériel sensible (10 camions armée de l'air) sur itinéraire : N75 Ambérieu - St Denis en Bugey - Sault-Brenaz (87-81) Puis départementales: Serrières de Briord (90-75) Flévieu (92-71) - Les Marches (02-61) - Peyzieu (06-65) Virignin (11-66).

Secundo : départ 7h00 en direction Aérodrome Chambéry. Convoi sera pris en compte à partir 14h00 par ED GM à Virignin.

Tertio : des renseignements concordants indiquent la présence de plusieurs commandos à l'est du Rhone, notamment dans la région de Serrière de Briord - Flévieu - Glandieu (03-60).

Quarto: rendre compte exécution mission par réseau civil à Serrière de Briord. Les Marches et en fin de mission.

---

observations: SER + SAC : même mission (2 camions armée de l'air)
Escadron : même mission renforcé d'1 section 3e Cie
SM 81 : sur base ordre graphique séance précédente élaboration d'un plan de Feux.

Thème n° 1

Mise dans l'ambiance

Par suite d'une tension persistante et d'actes d'agression armée réitérés entre notre état azur et les forces oranges, le stade 2 de la mobilisation a été décrété. Le 299e RIAD, après quelques jours de remise à niveau tactique sur sa zone de desserrement a reçu mission d'assurer la défense externe rapprochée de la base d'Ambérieu.

Compte tenu de la présence signalée de nombreux commandos sur l'ensemble de la 51e DMT l'OEOF y a été déclenché.

Un flot incessant de réfugiés se dirigeant vers le Sud encombre les principaux axes de la Région Rhône-Alpes et interdisent de ce fait, leur utilisation à des fins militaires.

Depuis 3 jours, il pleut sans discontinuer, le plafond est bas et interdit toute activité aérienne. 8 jaguars de la Fatac qui devaient rejoindre la base d'Ambérieu pour un renouvellement technique ont été détournés sur l'aérodrome de Chambéry.

Nous sommes le 19 Mai, il est 5H00. Un message radio en provenance du PC du 299e RIAD arrive au PC de la 3e Cie.

ORDOP n° 2
GDH : 271400 A
carte : 1/50000e Ambérieu

Situation

Tension maxi Frontières. Flots réfugiés sur axes Rhone-Alpes.

Eni : cdos non localisés (≈ 30H) sur hauteurs boisées encadrant plaine Ain (Est et Ouest) – Menace renforcée sur aérodrome Ambérieu.

ME1 : ATT en force.

ME2 : ATT en souplesse par Infilt petites équipes.

Ami : FAR → ZDi à hauteur Lyon-la Valbonne ≈ 14H.
Pont Jons (624-754) – Pont Loyettes (716-713). Pont Port Galland (720-763) réservé circulation FAR – Accès Pont Lagnieu par D 65 G.

RenP : Aide FCHT par Gend (CTC préalable).

Pop : Flots réfugiés obstruent RN 84 et D 65.

MISSION

DEF EXT RAPPROCHÉE aérodrome Ambérieu à partir 271800 A

INTENTION

Rens. par GEND + pop INTDR Toute approche ENI – Si possible INTERCEPT et DET.

Avec EL. réservé :
- Jour : Rens par PAT et P.O. ds chq secteur.
- nuit : DISP. resserré (- - -)

ARTIC : cf calque

REPARTITION MISSIONS :
- 1ère, 2ème, 3e, 4e Cies : Déceler tte INFILT ENI ds zone responsabilité
  EMD au mieux DET, mini FIX pour DET. par EL. réservé.
  1e – 2e – 3e REMF par [illegible]
- **ESC** :
  Jour : 1/2 EL. réservé
  1/2 reco zone sud
  nuit : Totalité EL. réservé
  Priorité 1 : 2e Cie, P2 : 3e Cie
  P3 : 1ère Cie, P4 : 4e Cie
- **SAC** : SURV RN 84 entre Ponts Jevrieu et Priay (compris)
- **SER** : EL. réservé

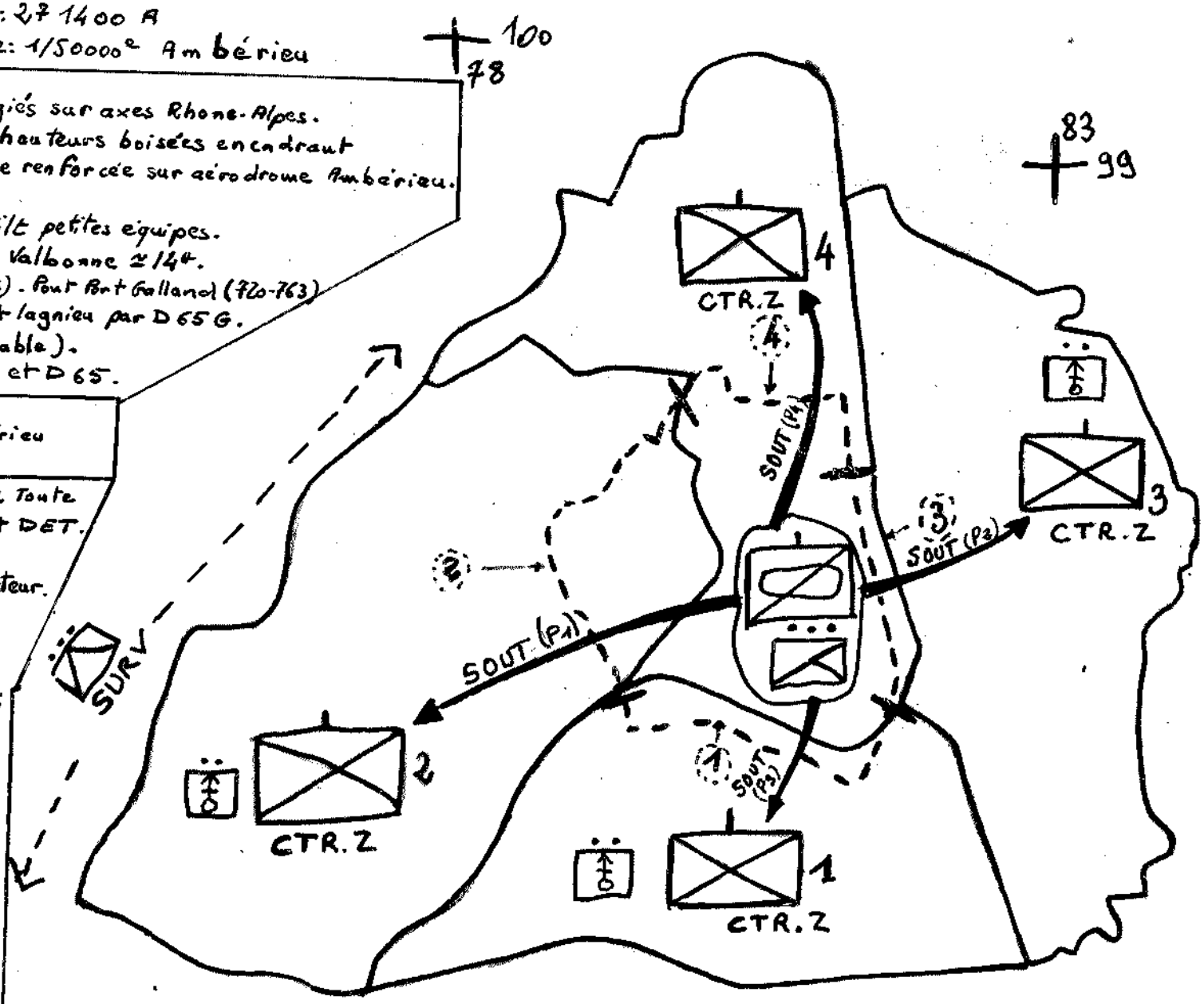

COORDINATION

Repos : Jour (1/2 EFFECTIF) – Nuit (1/4 EFFECTIF)
DISP. Jour : 8H00 – DISP. nuit : 17H00

LOG

Synlog : 18H
RAV : 14H

CDT – LO

PC en 813-944
Régime Radio : discr – veille MA-MF

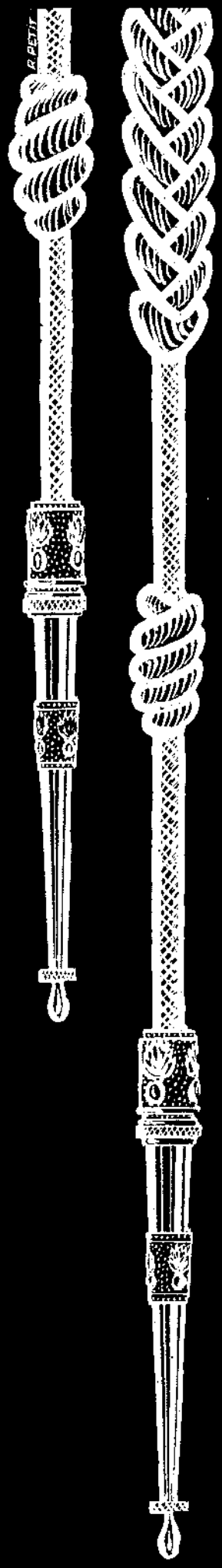

COMMANDE S

GENDARME E

Thèse tactique . CTPZ

CAHIER D'ARME

APPLICATION TACTIQUE

THEME

QUESTIONNAIRE

LE COMBAT DE DÉFENSE OPÉRATIONNELLE DU TERRITOIRE

ÉTUDE DE CAS CONCRETS « INFANTERIE »

Approuvé par le Commandement des Ecoles du
le 23 janvier 1981 sous le n° 164/CEAT/EF/I

COMBAT DE DEFENSE OPERATIONNELLE DU TERRITOIRE

SOMMAIRE

Pièce N° 1 : Situation générale.

Pièce N° 2 : Situation particulière de la 8ème R.M. Zone de défense Centre-sud et de la 81ème D.M.T.

Pièce N° 3 : Extraits du plan de défense de la zone de défense.

Pièce N° 4 : Evolution de la situation du 5 au 13 septembre.

Pièce N° 5 : Ordres du Colonel commandant le 180ème R.I.

Pièce N° 6 : Evolution de la situation dans la nuit du 13 au 14 septembre et ordres du Colonel commandant le 180ème R.I.

Pièce N° 7 : Evolution de la situation dans la zone d'action de la 2ème section de la 4ème compagnie.

Pièce N° 8 : Questionnaire.

1 - SITUATION GENERALE

- L'Europe est divisée entre une alliance AZUR et une alliance CARMIN.
- L'Etat ECARLATE dispose d'armes nucléaires et chimiques et les forces classiques possèdent une supériorité numérique marquée sur celles de l'alliance AZUR. Le potentiel militaire de l'état VERMILLON se limite à quelques unités motorisées d'infanterie et une unité parachutiste.
- L'état BLEU a prévu l'engagement éventuel de ses forces sur les territoires BEIGE et NOIR dans le cadre de l'alliance AZUR. Il possède des armes nucléaires dont il se réserve l'emploi.

2- EVOLUTION DE LA SITUATION.

15 juillet

La tension politique entre les deux alliances s'accroît en Europe.

15 août

Grandes manœuvres aéro-terrestres des forces ECARLATES à proximité de la frontière de l'état NOIR.

Manifestations hostiles à l'état BLEU sur le territoire de l'état VERMILLON.

Déploiement de forces maritimes ECARLATES comportant une force de débarquement, en ATLANTIQUE NORD.

5 septembre

Grave incident frontalier entre les états ECARLATE et NOIR.

Invasion de l'état NOIR par 2 groupes d'Armées ECARLATE agissant respectivement sur les directions : HANOVRE, BRUXELLES - LEIPZIG, FRANCFORT.

L'état BLEU prend les mesures suivantes :

a) mobilisation de l'ensemble de ses forces ;

b) déploiement en CHAMPAGNE de la 1ère Armée à 2 Corps d'Armée en mesure d'intervenir sur la frontière Nord-Est ;

c) déploiement en région de LIMOGES du 3ème Corps d'Armée en mesure d'intervenir sur la façade maritime Ouest ;

d) mise en œuvre de la D.O.T. sur la totalité du territoire.

ALLIANCE AZUR { ETAT BLEU, ETAT NOIR, ETAT BEIGE }

ALLIANCE CARMIN { ETAT ECARLATE, ETAT VERMILLON }

NEUTRES { ETAT VERT, ETAT EMERAUDE, ETAT GRIS }

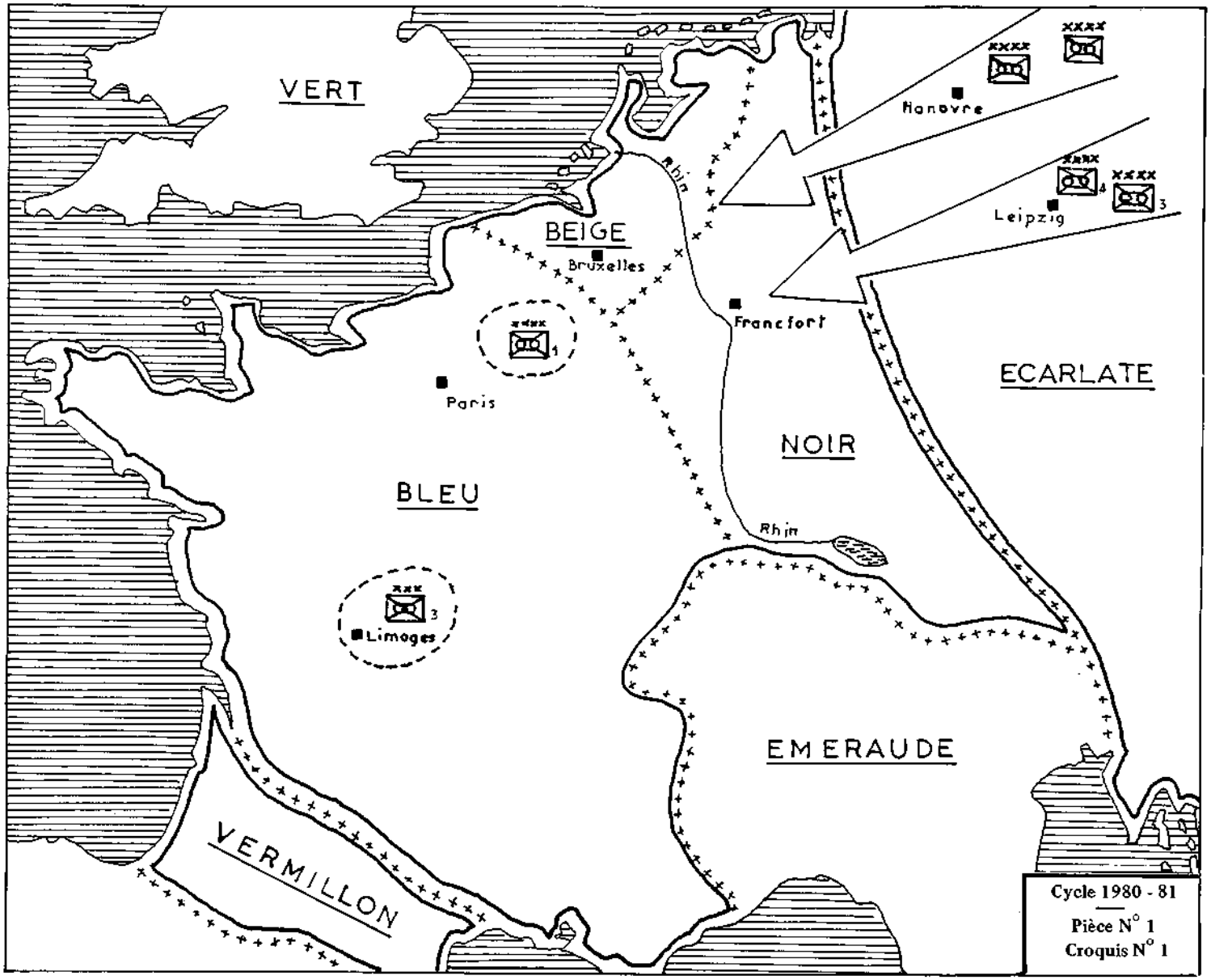

1 - SITUATION GENERALE

- L'Europe est divisée entre une alliance AZUR et une alliance CARMIN.
- L'Etat ECARLATE dispose d'armes nucléaires et chimiques et les forces classiques possèdent une supériorité numérique marquée sur celles de l'alliance AZUR. Le potentiel militaire de l'état VERMILLON se limite à quelques unités motorisées d'infanterie et une unité parachutiste.
- L'état BLEU a prévu l'engagement éventuel de ses forces sur les territoires BEIGE et NOIR dans le cadre de l'alliance AZUR. Il possède des armes nucléaires dont il se réserve l'emploi.

2- EVOLUTION DE LA SITUATION.

15 juillet

La tension politique entre les deux alliances s'accroît en Europe.

15 août

Grandes manœuvres aéro-terrestres des forces ECARLATES à proximité de la frontière de l'état NOIR.

Manifestations hostiles à l'état BLEU sur le territoire de l'état VERMILLON.

Déploiement de forces maritimes ECARLATES comportant une force de débarquement, en ATLANTIQUE NORD.

5 septembre

Grave incident frontalier entre les états ECARLATE et NOIR.

Invasion de l'état NOIR par 2 groupes d'Armées ECARLATE agissant respectivement sur les directions : HANOVRE, BRUXELLES - LEIPZIG, FRANCFORT.

L'état BLEU prend les mesures suivantes :

a) mobilisation de l'ensemble de ses forces ;

b) déploiement en CHAMPAGNE de la 1ère Armée à 2 Corps d'Armée en mesure d'intervenir sur la frontière Nord-Est ;

c) déploiement en région de LIMOGES du 3ème Corps d'Armée en mesure d'intervenir sur la façade maritime Ouest ;

d) mise en œuvre de la D.O.T. sur la totalité du territoire.

ALLIANCE AZUR { ETAT BLEU, ETAT NOIR, ETAT BEIGE }

ALLIANCE CARMIN { ETAT ECARLATE, ETAT VERMILLON }

NEUTRES { ETAT VERT, ETAT EMERAUDE, ETAT GRIS }

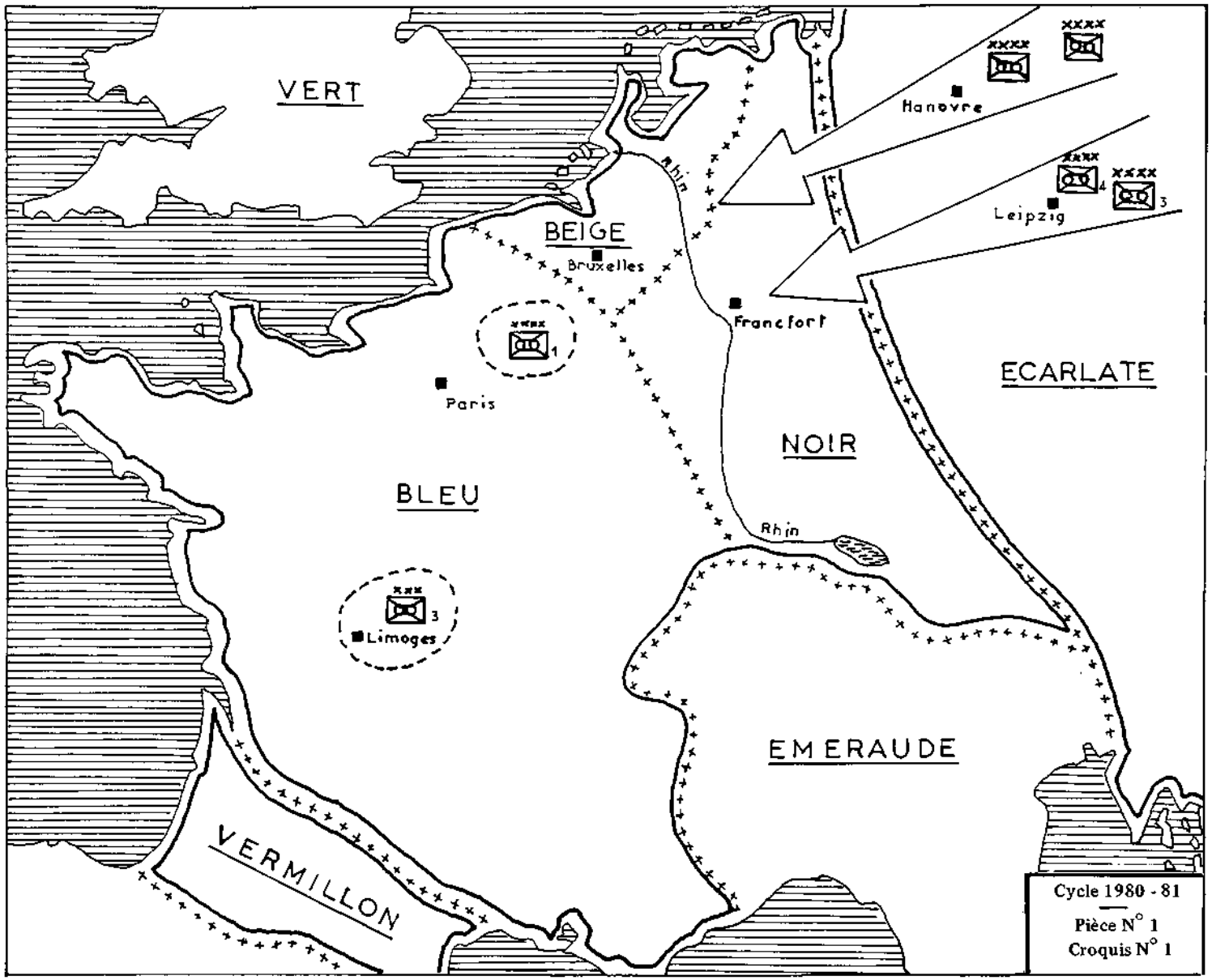

Cycle 1980 - 81

Pièce N° 1

Croquis N° 1

Pièce n° 2

2 annexes

Croquis n° 2

DONNEES CONCERNANT LA 8ème R.M. - ZONE DE DEFENSE CENTRE-SUD ET LA 81ème D.M.T.

1 - LA 8ème R.M. - ZONE DE DEFENSE CENTRE-SUD

Cette zone dont le P.C. se trouve à CLERMONT-FERRAND comprend 3 Divisions Militaires Territoriales 81ème, 82ème et 83ème D.M.T. En temps normal sur le territoire de la Région sont stationnées deux grandes unités d'Infanterie 20ème et 21ème D.I. (Réserve générale).

A la mobilisation, sont mis sur pied 2 Divisions d'Infanterie (116ème et 117ème D.I.), 3 Régiments Divisionnaires (1 par D.M.T.), ainsi que 2 Régiments Frontière (180ème R.I. et 181ème R.I.).

2 - 81ème D.M.T.

La 81ème D.M.T. comprend les départements du GARD, de la LOZERE, de l'AVEYRON du TARN et de l'HERAULT (1).

Sur le territoire de la 81ème D.M.T. sont mis sur pied à la mobilisation :

- la 116ème D.I. à NIMES ;
- le 81ème R.I. (Régiment Divisionnaire) à NIMES ;
- le 180ème R.I. (Régiment Frontière) à MAZAMET.

3 - IMPLANTATION DES POINTS SENSIBLES EN 81ème D.M.T. (Répertoires National et Zonal)

GARD	- Base aérienne de NIMES GARONS (P.S. Zonal) (gardé par l'Armée de l'AIR).
HERAULT	- Base aérienne de MONTPELLIER - FREJORGUES (P.S. Zonal) (gardé par l'Armée de l'AIR).
	- Poudrerie de LODEVE (P.S. Zonal) (2).
TARN	- Barrage de LA RAVIEGE (P.S. Zonal) (2).
	- Centrale E.D.F. de CARMAUX (P.S. Zonal) (2).
AVEYRON	- Base aérienne de RODEZ (P.S. National).
	- Barrage de PARELOUP (P.S. Zonal) (2).
	- Relais de PUECH DEL PAL (P.S. National).
	- Relais de PUECH DE ROUET (P.S. National).
LOZERE	- Relais du MONT-AIGOUAL (P.S. National).
	- Relais du MONT RANDON (P.S. Zonal).

---

(1) - Les limites des départements sont fictives ainsi que l'implantation des sous-préfectures, des compagnies et des brigades de gendarmerie dans ces départements.

(2) - Ce point sensible fait partie de la liste des P.S. non gardés.

SCHEMA D'ORGANISATION EN D.O.T. DE LA ZONE DE DEFENSE CENTRE-SUD ET DE LA 81ème D.M.T.

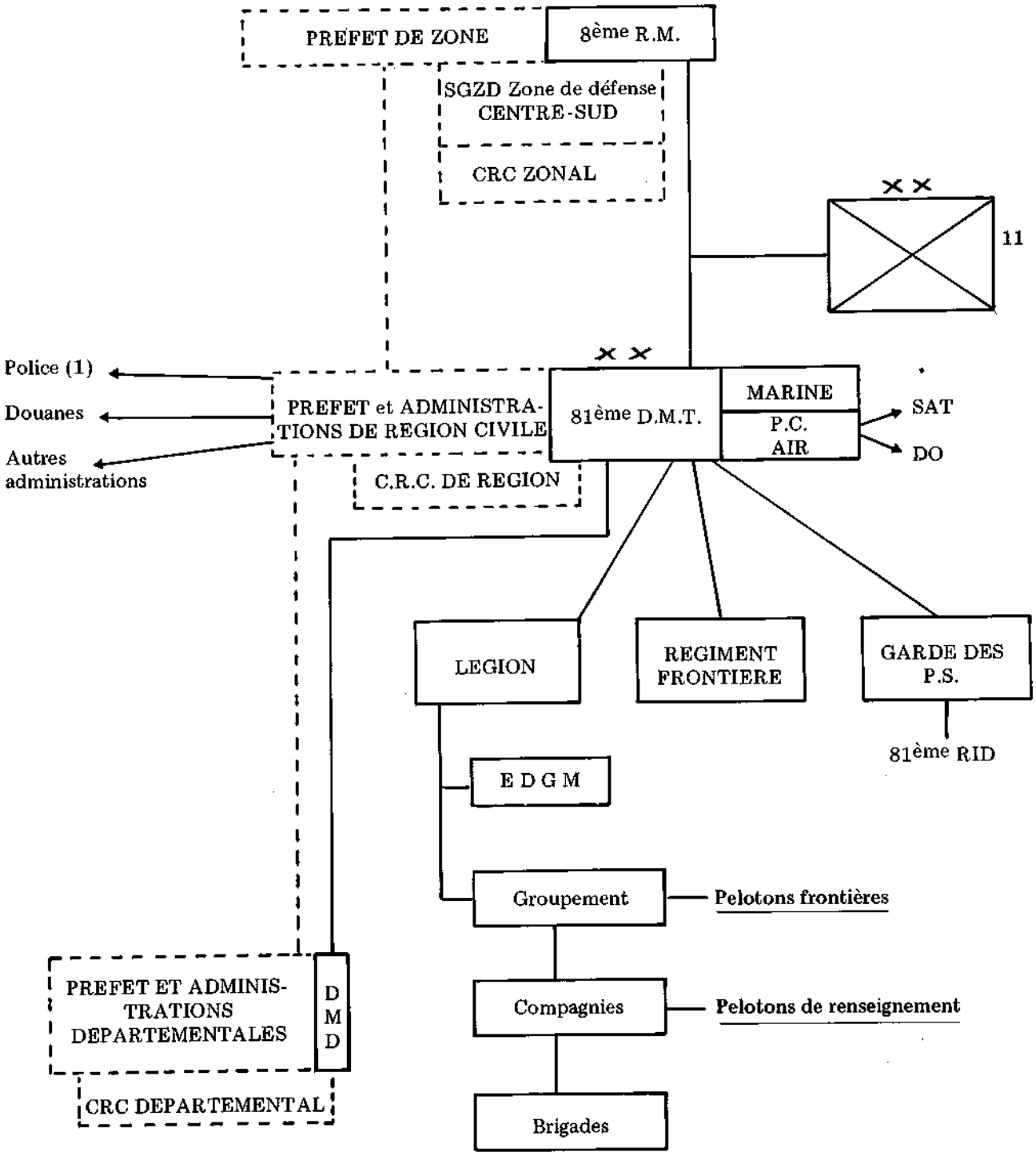

(1) - En particulier Police de l'Air et des Frontières (P.A.F.)

IMPLANTATION EN 81ème D.M.T.
DE CERTAINS ORGANISMES CIVILS ET MILITAIRES

IMPLANTATION / ORGANISMES	NIMES REGION CIVILE	ALBI PREFECTURE	MAZAMET SOUS-PREFECTURE
Administration civile Renseignement et Coordination Civilo - Militaire	CRC REGIONAL	CRC DEPARTEMENTAL	
ARMEE DE TERRE	PC 81ème D.M.T.	D.M.D.	P.C. 180ème R.I.
GENDARMERIE	LEGION	PC DE GROUPEMENT	P.C. de COMPAGNIE (+ 2 pelotons FRONTIERES de Gendarmerie)
DOUANES	DIRECTION REGIONALE	P.C. DE DIVISION	
POLICE DE L'AIR ET DES FRONTIERES	P.C. de SECTEUR	P.C. DE CIRCONSCRIPTION DEPARTEMENTALE	
AUTRES ADMINISTRATIONS	PROTECTION CIVILE (Directions Régionales) OFFICE NATIONAL DES FORETS AGRICULTURE	PROTECTION CIVILE (Directions Départementales) OFFICE NATIONAL DES FORETS AGRICULTURE	

N O T A :

1) - Chacun de ces organismes possède un système de Liaisons-Transmissions permettant de regrouper les renseignements intéressant la D.O.T. au niveau soit du C.R.C. Départemental, soit du C.R.C. Régional.

2) - Le Colonel commandant le 180ème R.I. peut entrer en liaison avec le D.M.D. d'ALBI :

- sur le réseau infrastructure militaire au moyen de son poste radio GRC.9 ;
- sur le réseau téléphonique civil (circuit réservé).

Pièce n° 3

1 Annexe

EXTRAITS DU PLAN DE DEFENSE DE LA ZONE DE DEFENSE CENTRE-SUD

1 - EVALUATION DE LA MENACE (Approches terrestres)

L'ennemi VERMILLON peut agir contre un ou plusieurs de nos points sensibles avec un volume de forces estimé à :

- la valeur de 2 à 3 commandos d'une trentaine d'hommes s'infiltrant à pied à partir de la région de la MONTAGNE NOIRE ;
- la valeur de 2 à 3 bataillons motorisés agissant à partir de la région de TOULOUSE ;
- un bataillon parachutiste aéroporté avec ses appuis.

Il peut, tout en menant une série d'actions ponctuelles visant à disperser nos forces et à fixer nos moyens de défense d'ensemble :

- soit, après un largage effectué au plus près d'un P.S., chercher à le détruire par une action massive et brutale ;
- soit, après une infiltration d'éléments à pied, combinée ou non avec une action de force à base de motorisés, créer un climat d'insécurité et détruire successivement plusieurs de nos P.S.

2 - INTENTION

Assurer en priorité la défense d'ensemble des PS/Nationaux (81ème D.M.T. priorité 1 au PS de RODEZ, priorité 2 au PS du Mont AIGOUAL) par :

- l'action conjuguée des moyens des Divisions Militaires ;
- puis, si nécessaire, l'intervention des moyens réservés à l'échelon Zone de Défense.

3 - MISSIONS

81ème D.M.T.

Coordonner le dispositif statique de sécurité interne des Points Sensibles et être en mesure d'intervenir à leur profit (priorité aux PS du répertoire national) en recherchant une interception rapide de l'ennemi puis sa destruction :

- dans un premier temps avec les moyens organiques ;
- dans un deuxième temps avec les moyens de renforcement prévus par la zone de défense (tout ou partie de la 116ème D.I.).

82ème D.M.T.

..... p.m.....

83ème D.M.T.

..... p.m.....

EXTRAITS DU PLAN DE DEFENSE DE LA 81ème D.M.T.

1 - EVALUATION DE LA MENACE

Dans la zone d'action de la 81ème D.M.T. l'ennemi peut :

a) - avec des éléments motorisés de la valeur de 2 à 3 bataillons, en remontant la vallée du TARN, gagner par ALBI la région des points sensibles pour tenter de détruire plusieurs de ces P.S. ;

b) - avec des éléments à pied de la valeur de 2 à 3 commandos d'une trentaine d'hommes s'infiltrant au travers de la frontière, soit en commandos constitués, soit en petites équipes, gagner à partir de la Montagne NOIRE (en deux étapes de nuit de 30 kilomètres chacune) la zone des points sensibles. Après s'être regroupés, détruire un ou plusieurs de ces points en liaison ou non avec les éléments motorisés en provenance de la région de TOULOUSE ;

c) - avec des éléments de la valeur d'une section à une compagnie parachutés en amont du TARN d'ALBI, il peut en outre renforcer l'une des actions précédemment citées.

2 - INTENTION

En vue d'assurer la sécurité des points sensibles, en priorité ceux du répertoire national (partie Nord de la zone d'action) :

- prendre l'ennemi à partie au plus loin en cas de franchissement de la frontière et au plus tôt en cas de parachutage et rechercher sa destruction ;
- si nécessaire demander à la zone de défense l'intervention des moyens complémentaires de la 116ème D.I.

3 - DISPOSITIF

UNITES	IMPLANTATION	MISSION
180ème R.I. (Régiment frontière)	P.C. MAZAMET	Contrôler la zone frontière entre LABRUGIERE et St PONS.
81ème Régiment Divisionnaire	P.C. NIMES	Commandement et logistique du Régiment
1 Détachement de garde +2 Sections	RODEZ	Défense interne du P.S.
1 Détachement de garde + 2 Sections	Mont AIGOUAL	Défense interne du P.S.
1 Détachement de garde + 1 Section	PUECH DEL PAL	Défense interne du P.S.

UNITES	IMPLANTATION	MISSION
1 Détachement de garde + 1 Section	PUECH DEL ROUET	Défense interne du P.S.
1 Détachement de garde + 1 Section	Mont RANDON	Défense interne du P.S.
Compagnie d'intervention	P.C. MILLAU	Intervention au profit des P.S. menacés (aux ordres de la DMT)
E.D.G.M.	P.C. NIMES	Moyens provisoirement accordés en renfort pour assurer les actions de défense d'ensemble du 1° niveau (1)
Commandos de l'AIR (Cie de Protection + MCP) (2)	Base Aérienne de NIMES - GARONS	Défense Interne du P.S.
Commandos de l'AIR (Cie de Protection +MCP)	Base Aérienne de MONTPELLIER - FREJORGUES	Défense Interne du P.S.

(1) - Bien que la mission essentielle des E.D.G.M. soit le maintien de l'ordre, la situation en zone de défense Centre Sud est telle que le Général commandant la zone, après avoir recueilli l'avis du Préfet de zone sur l'opportunité de maintenir en alerte pour les besoins prévisibles du maintien de l'ordre des forces de 3ème catégorie, décide l'emploi de l'E.D.G.M. de NIMES au profit de la 81ème D.M.T.

(2) - Moyens complémentaires de protection.

Pièce n° 4

Croquis n° 1
1 annexe

EVOLUTION DE LA SITUATION DU 5 AU 13 SEPTEMBRE

1 - LE 5 SEPTEMBRE

Le gouvernement a décidé de mettre en œuvre la D.O.T. sur l'ensemble du territoire. Après les mesures 1, 2, 3/A et 3/B les mesures du stade 4 de la mobilisation ont été décidées.

Ce même jour le plan de surveillance et de fermeture des frontières a été mis en œuvre sur décret du gouvernement.

2 - LE 13 SEPTEMBRE

L'ordre d'engagement offensif des forces prévues pour assurer la défense du territoire est donné (1).

21 - Situation ennemie

Des renseignements en provenance du pays VERMILLON signalent :

- des mouvements d'unités motorisées entre TOULOUSE et la frontière au Nord de cette ville ;
- la présence de plusieurs commandos d'une trentaine d'hommes au Nord de la ligne CARCASSONNE, BEZIERS (Région de la MONTAGNE NOIRE).

22 - Situation amie

La zone située entre la frontière et le pied de la MONTAGNE NOIRE au Sud de la RN 112 a été déclarée « Zone interdite » et évacuée de ses habitants.

Dans les autres parties du département du TARN la population est restée en place et se tient prête, le cas échéant, à transmettre tout renseignement utile aux autorités.

La 116ème D.I. mobilisée est déployée en défense d'ensemble dans le quadrilatère ALBI, MONTAUBAN, CAHORS, FIGEAC.

Le 180ème R.I. (régiment frontière) P.C. à MAZAMET est déployé entre les villages de LA BRUGUIERE(41-21) inclus et de SAINT-PONS (81-15) inclus (Cf. calque annexe à la pièce n° 5).

Le 181ème R.I. (régiment frontière) est déployé à l'ouest du 180ème R.I.

Après accord du préfet de zone, le général commandant la zone de défense Centre Sud a mis pour emploi à la disposition de la 81ème D.M.T. l'escadron dérivé de gendarmerie mobile de NIMES. Cet escadron est mis en attente à MILLAU.

(1) - Décision complémentaire à la mise en œuvre des mesures de D.O.T. prises à l'échelon gouvernemental.

Le couvre feu a été décrété et entre en vigueur tous les jours entre 20 heures 00 et 06 heures 00 du matin.

3 - MISSION DU 180ème R.I.

A son P.C. de MAZAMET le 13 septembre matin le Colonel commandant le 180ème R.I. reçoit la mission suivante :

« Agisssant en liaison avec le dispositif frontalier en place (Gendarmerie, Douanes, Police) renseigner, fixer et si possible détruire tout élément ennemi franchissant la frontière dans la zone d'action du Régiment, de jour comme de nuit ».

La zone d'action du 180ème R.I. s'étend entre la frontière et la route LA BRUGUIERE, ANGLES, LA SALVETAT, FRAISSE (voir calque joint).

Appui Aérien Renseignement : 8 heures de potentiel/jour fourni par la SAT (basée au terrain de CASTRES - MAZAMET) (1).

---

(1) - S.A.T. : Section Aérienne du Territoire.

DOCUMENT D'EXERCICE

LE REGIMENT FRONTIERE

ETAT-MAJOR ET C.C.S.

Effectif : 15 - 32 - 105

Véhicules : 49

ETAT-MAJOR
6 - 0 - 0

SECTION DE COMMANDEMENT

Commandement — GRC 9, TRAP 30

Administration :

Auto - A.S. :

2 - 5 - 20

SECTION ETAT-MAJOR

2

GRC 9
PRC 10

0 - 2 - 8

RAME DE TRANSPORT

12

4

0 - 2 - 16

SECTION TRANSMISSIONS

Commandement : 2

Equipe Fil :

Equipe radio : GRC 9, VRC 10

1 - 4 - 18

SECTION ADMINISTRATIFS

Secrétariat 0 - 1 - 1

Comptabilité :

Effectifs :

Mat. Intendance :

Ordinaire : 2

Vaguemestre :

2 - 10 - 16

SERVICES TECHNIQUES

Bureau technique : 0 - 1 - 1

Transmissions : 0 - 1 - 1

Armement : 0 - 1 - 2

A.S. 2

Auto : 2

0 - 6 - 17

SECTION SANITAIRE

4 - 3 - 10

LE REGIMENT FRONTIERE (Suite)

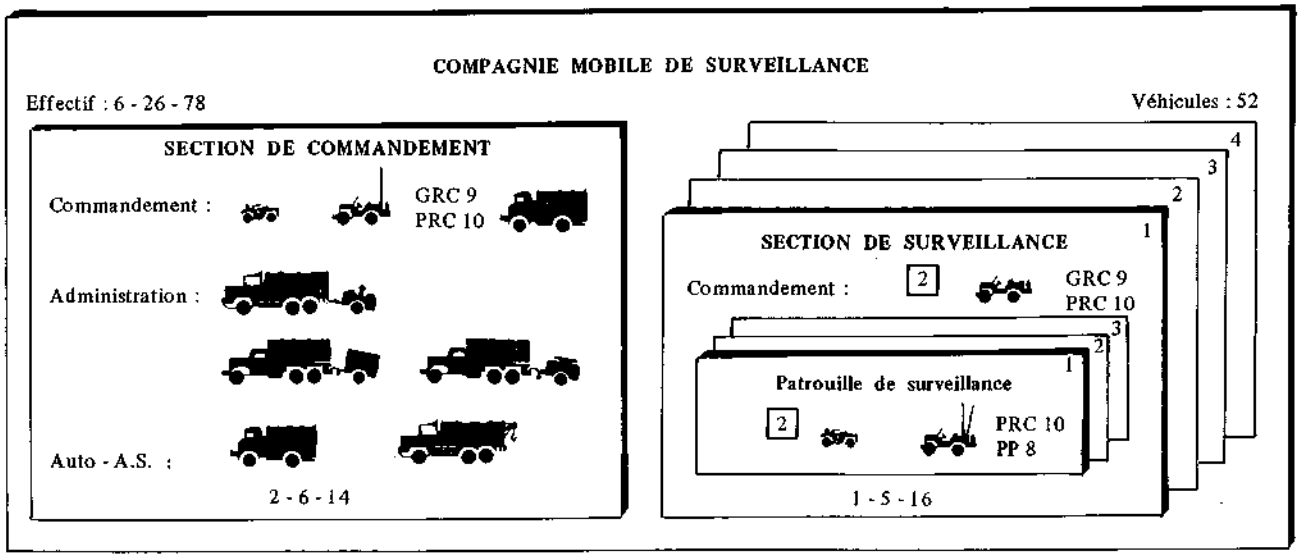

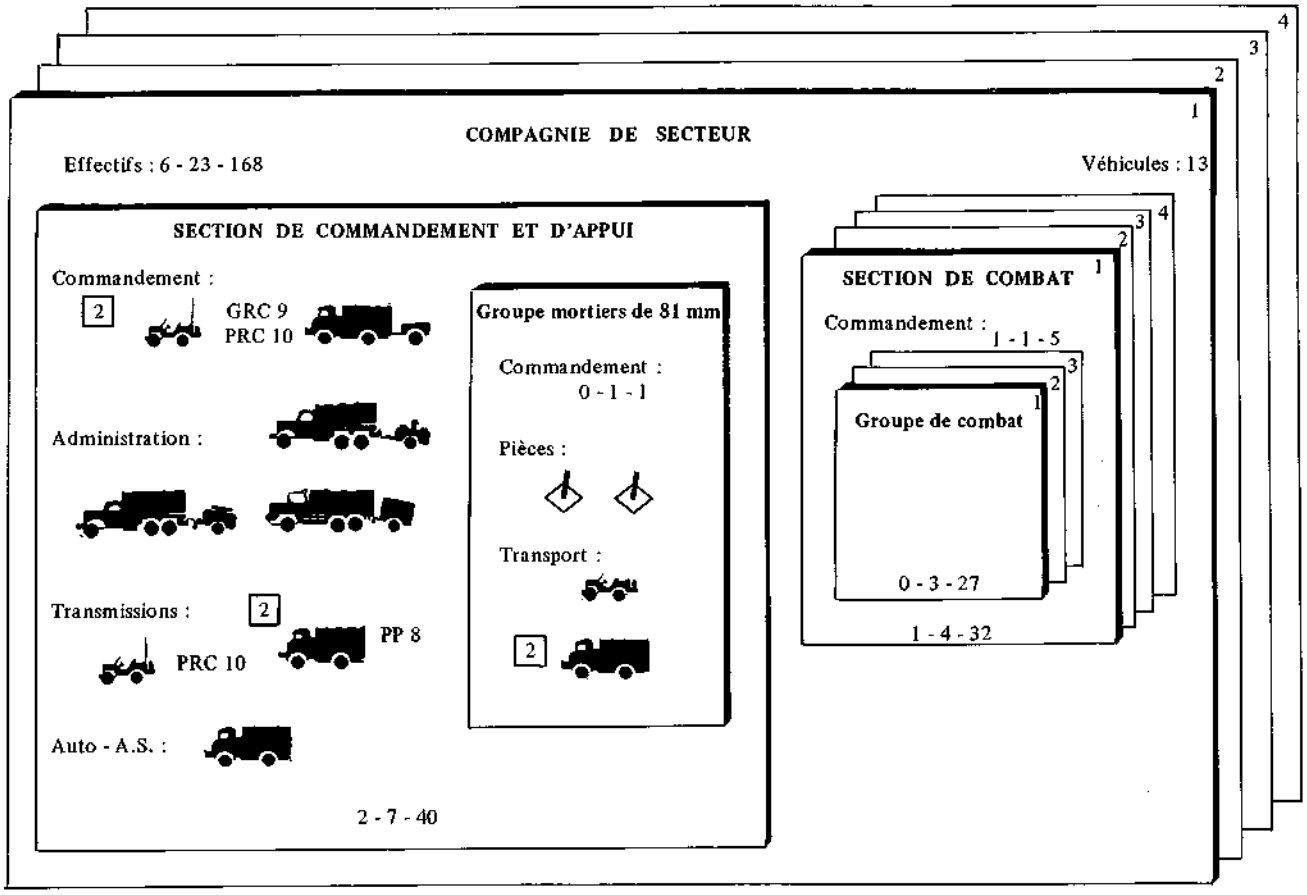

Pièce n° 5

Calque n° 1

ORDRES DU COLONEL COMMANDANT LE 180ème R.I.

1 - SITUATION

a) - Forces ennemies

Des renseignements sont venus confirmer la présence de 2 à 3 commandos d'une trentaine d'hommes équipés d'armes automatiques et de lance-roquettes antichars dans la région de la montagne NOIRE, en territoire VERMILLON.

Progressant au plus vite et agissant de préférence en une seule nuit l'ennemi peut :

- soit articulé en 2 ou 3 commandos, franchir la frontière en un nombre limité de points et traverser la zone d'action du régiment dans cette formation, en direction de la vallée du TARN ;
- soit dispersé en petites équipes, franchir la frontière en de nombreux points, se regrouper en commandos à hauteur de la vallée du TARN et sans marquer d'arrêt poursuivre en direction de la vallée du TARN ;
- soit dispersé en petites équipes, franchir la frontière en de nombreux points, traverser la zone d'action du régiment en vue de se regrouper en commandos dans la vallée du TARN.

b) - Forces amies

Le 180ème R.I. à 4 compagnies de secteur et une compagnie d'intervention.

La compagnie de gendarmerie de MAZAMET, son peloton de renseignement et ses brigades de LABRUGUIERE (1), ST AMANS, LABASTIDE-ROUAIROUX, ST PONS, ANGLES et BRASSAC assureront un rôle fondamental dans l'obtention et la diffusion du renseignement.

De plus, au niveau du groupement un peloton-frontière peut agir au niveau de la RN 112.

- Les postes de douanes sont implantés à LABRUGUIERE, MAZAMET, ST AMANS, LABASTIDE et ST PONS.

- La police de l'AIR et des FRONTIERES a un poste à MAZAMET.

c) - Renforcements

De jour, un avion d'observation (8 heures de potentiel) fourni par la S.A.T. de CASTRES.

d) - Attitude de la population

La population favorable à notre action pourra apporter pendant la journée une aide significative notamment au niveau de la RN 112.

---

(1) - 400-210.

2 - MISSION

Agissant en liaison avec le dispositif frontalier en place (Gendarmerie, Douanes, Police) renseigner, accrocher et si possible détruire tout élément ennemi franchissant la frontière dans la zone d'action du régiment, de jour comme de nuit.

La zone d'action du 180ème R.I. s'étend entre la route LABRUGUIERE, ANGLES, LA SALVETAT, FRAISSE au NORD et la frontière au SUD (voir calque).

3 - EXECUTION

a) - Intention

Basant mon action sur une manœuvre du renseignement coordonnant toutes les sources d'information (Gendarmerie, Douanes, Police, Population) :

- faire un effort de surveillance décentralisé au niveau compagnie de secteur, entre la frontière et la RN 112 incluse ;
- assurer une surveillance minimum de la partie arrière de la zone d'action avec des éléments mobiles ;
- motoriser et maintenir en réserve en position centrale une compagnie susceptible d'intervenir au profit des secteurs d'unité élémentaire.

Dans chaque secteur de surveillance l'interception de l'ennemi doit reposer :

- de jour, sur un système d'observation et de patrouilles ;
- de nuit, sur un réseau d'embuscades le long des cheminements.

b) - Articulation et missions

Zones d'action (voir calque).

2ème compagnie :

Déceler toute infiltration de l'ennemi dans son secteur de responsabilité, en mesure :

- au mieux de le détruire ;
- au minimum de le fixer et permettre sa destruction par les moyens réservés du régiment.

1ère compagnie :

Même mission dans sa zone d'action.

3ème compagnie :

Même mission dans sa zone d'action.

4ème compagnie :

12 camions de la rame de transport de la CCS seront mis à la disposition de la 4ème compagnie de secteur.

Cette compagnie, ainsi transportée, se tiendra en réserve dans la région de PIEUCLARET (640-190) prête à :

- intervenir au profit de l'un des secteurs pour assurer la destruction d'un commando ennemi ;
- en mesure de renforcer avec une section le dispositif de surveillance et d'interception de l'un des secteurs de compagnie.

Compagnie mobile :

Surveiller plus particulièrement les axes routiers dans sa zone d'action, tout en gardant une liaison étroite avec les compagnies de secteur.

Section Aérienne du Territoire (S.A.T.)

Effort initial d'observation dans la zone interdite.

c) - Instruction de coordination

Une zone interdite a été créée (voir calque) au Nord de la frontière. Dans cette zone toute circulation est interdite à la population civile.

4 - LIAISONS - TRANSMISSIONS

Pour assurer une liaison étroite avec la Gendarmerie, les PC sont fixés comme suit :

- P.C. régiment à MAZAMET.
- P.C. 1ère compagnie à MAZAMET.
- P.C. 2ème compagnie à ST AMANS.
- P.C. 3ème compagnie à LA BASTIDE - ROUAIROUX.
- P.C. Compagnie mobile à ANGLES.
- P.C. 4ème compagnie à PIEUCLARET (637-198).

NOTA : La liaison entre le CRC d'ALBI et le colonel commandant le 180ème R.I. est assurée par le DMD d'ALBI.

TELEPHONE :

Le réseau téléphonique P et T sera utilisé au maximum.

RADIO :

Réseau de commandement régimentaire et de la compagnie mobile : C.R.C. 9.

Réseau de commandement de secteur : PRC 10.

Pièce N° 6

2 annexes

Carte : CASTRES 1/100.000°

EVOLUTION DE LA SITUATION

DANS LA NUIT DU 13 au 14 SEPTEMBRE

03 heures 00 ORIGINE : 180ème R.I. 2ème compagnie.

Une section de la 2ème compagnie en embuscade dans la zone interdite en (626-106) surprend un commando VERMILLON d'une trentaine d'hommes. Celui-ci, laissant 5 tués et 3 blessés sur le terrain, se replie en direction de la frontière.

03 heures 20 ORIGINE : 180ème R.I. 3ème compagnie.

Une section en embuscade accroche sur la RN 112 à COURNIOU en (770-140) une trentaine d'hommes armés. Bilan : 3 tués VERMILLON. Le commando rompt le contact et disparait vers le Nord.

05 heures 00 ORIGINE - Brigade de gendarmerie de la SALVETAT/AGOUT.

Un habitant du village du SOULIE (750-220) signale par téléphone qu'un groupe d'une trentaine d'individus armés vient de contourner le village par l'Est et a pris la direction du Nord.

Le dispositif de la compagnie mobile est le suivant :

1ère Section en réserve à ANGLES.

2ème Section en patrouille à l'Est du Col de LA BARAQUE (778-235).

3ème et 4ème Sections en patrouille au Centre et à l'Ouest de la zone d'action.

ORDRES DU COLONEL COMMANDANT LE 180ème R.I.

MESSAGE N° 1 G D H 14 0515

ORIGINE : 180ème R.I.

POUR ACTION : Cie mobile - 4ème Cie

POUR INFO : 81ème D.M.T. - 1ère - 2ème - 3ème Cies.
Cie Gendarmerie MAZAMET

PRIMO : Commando ennemi 30 hommes signalé à 05 heures 00.

Village du SOULIE (750-220) en direction du Nord.

SECUNDO : **Compagnie mobile.**

Contrôler au plus tôt route LA SALVETAT, PONT DE CALAS (740-282) et LA SALVETAT, RESCOL (798-265).

4ème Cie - Contrôler au plus tôt route carrefour (691-264) - LES CROUZETTES (681-250), LA SOUQUE (690-220).

TERTIO : Commandant en second se porte à LA SALVETAT pour prendre commandement opération.

MESSAGE N° 2 G D H 14 0530

ORIGINE : 180ème R.I.

POUR ACTION : Cie mobile - 4ème Cie.

POUR INFO. : 81ème D.M.T. - 1ère - 2ème - 3ème Cies
Cie Gendarmerie MAZAMET.

PRIMO : Ennemi peut, en commando ou en petites équipes :

ALPHA : S'esquiver vers NORD en contournant Lac de RAVIEGE par Est ou Ouest ou même franchir notamment région Iles REBONDINES.

BRAVO : Se dissimuler sur place.

SECUNDO : Intention.

ALPHA : Compléter cloisonnement zone engagement par surveillance au Sud sur itinéraire LA SOUQUE (690-220), LA MIELLOUANE (729-204), COMBESALAT (792-242).

BRAVO : Au lever du jour rechercher ennemi pour le détruire.

TERTIO :

ALPHA : Cie mobile avec ensemble moyens :

- Dispositif interception entre carrefour (691-264), LA SALVETAT et COMBESALAT.

- Dispositif surveillance sur itinéraire entre COMBESALAT et LA SOUQUE.

BRAVO : 4ème Cie - Sur base départ entre carrefour (691-264) et LA SOUQUE pour lever du jour, en mesure entreprendre recherche et destruction ennemi sur direction LES CROUZETTES (681-250) RESCOL (798-265).

Pièce N° 7

EVOLUTION DE LA SITUATION DANS LA ZONE D'ACTION DE LA 2ème SECTION DE LA 4ème COMPAGNIE

ORIGINE : 2ème section de la 4ème compagnie à VERGNOLLES.

Au cours de sa mission de « recherche de l'ennemi » la 2ème section fait 2 prisonniers (1) à Ø8 heures 3Ø ; ceux-ci révélent qu'ils appartiennent à un groupe éprouvé au cours de la nuit par un accrochage qui s'est déroulé vers Ø3 heures 3Ø à quelques kilomètres plus au Sud ; ce groupe, composé de 12 hommes, compterait 5 blessés plus ou moins graves et serait actuellement dissimulé dans une grange qui se situe dans la zone boisée Est du ruisseau de SEMES en (732-224).

Le chef de section rend compte à son commandant d'unité qui lui prescrit d'exécuter un coup de main sur cet objectif pour au minimum détruire, au mieux capturer l'ennemi.

(1) - A hauteur de SEPT FAUX en (710-230).

QUESTIONNAIRE

QUESTION N° 1 : ***Commandant de compagnie (après étude des pièces 1 à 5)***

Vous êtes le capitaine commandant la 2ème compagnie du 180ème R.I. :

- le colonel commandant le 180ème R.I. vient de vous préciser votre mission de « surveillance et d'interception » ;
- donnez votre conception pour l'exécution de cette mission (1).

QUESTION N° 2 : ***Commandant de compagnie (après étude de la pièce n° 6)***

Vous êtes le capitaine commandant la 4ème compagnie du 180ème R.I. :

- vous avez reçu une mission de « recherche et de destruction » ;
- étudiez votre engagement et donnez vos ordres (1).

QUESTION N° 3 : ***Chef de section (après étude de la pièce n° 7)***

Vous êtes le chef de la 2ème section de la 4ème compagnie :

- vous venez de recevoir l'ordre de détruire l'élément adverse localisé ;
- comment organisez vous votre action (1) ?

(1) - Etudiez votre mission en utilisant la méthode de raisonnement tactique (M.R.T.).

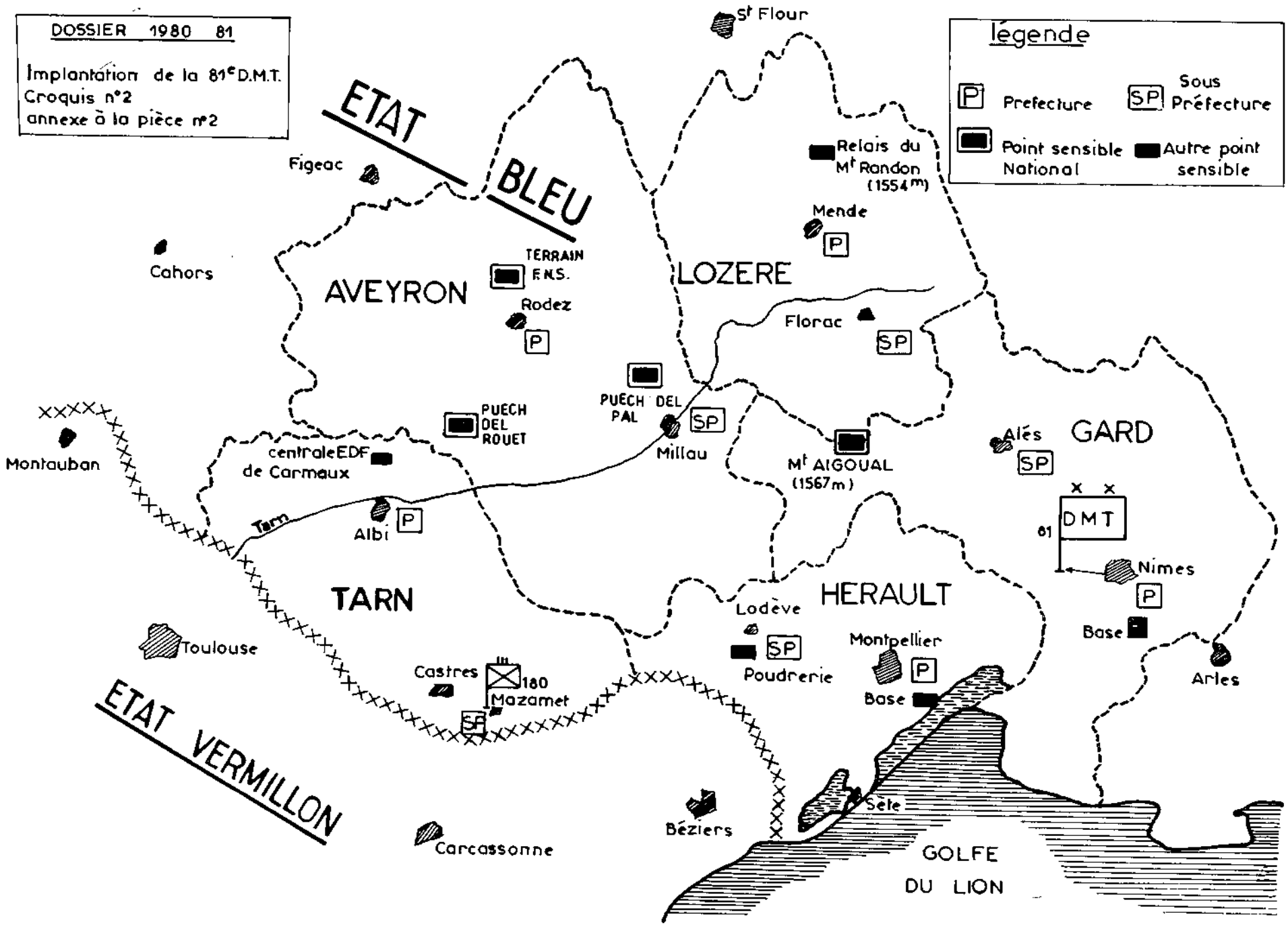
DOSSIER 1980 81
Implantation de la 81e D.M.T.
Croquis n°2
annexe à la pièce n°2
légende
P Prefecture
SP Sous Préfecture
Point sensible National
Autre point sensible
ETAT BLEU
ETAT VERMILLON
St Flour
Figeac
Cahors
Relais du Mt Randon (1554m)
Mende
TERRAIN E.N.S.
AVEYRON
LOZERE
Rodez
Florac
PUECH DEL ROUET
PUECH DEL PAL
Millau
Mt AIGOUAL (1567m)
Alés
GARD
Montauban
centrale EDF de Carmaux
Tarn
Albi
DMT
81
Nimes
TARN
HERAULT
Lodève
Toulouse
Poudrerie
Montpellier
Base
Arles
Castres
180
Mazamet
Sète
Béziers
Carcassonne
GOLFE DU LION

ETAT VERMILLON
ZONE INTERDITE
Frontière
181°R.I.
180°R.I.
Labruguière
Castres (P)
Autan
R.AR.
ZLN
Aussillon
CTR-Z
R.AV
Mazamet (SP)
St Amand
ETAT
10
40

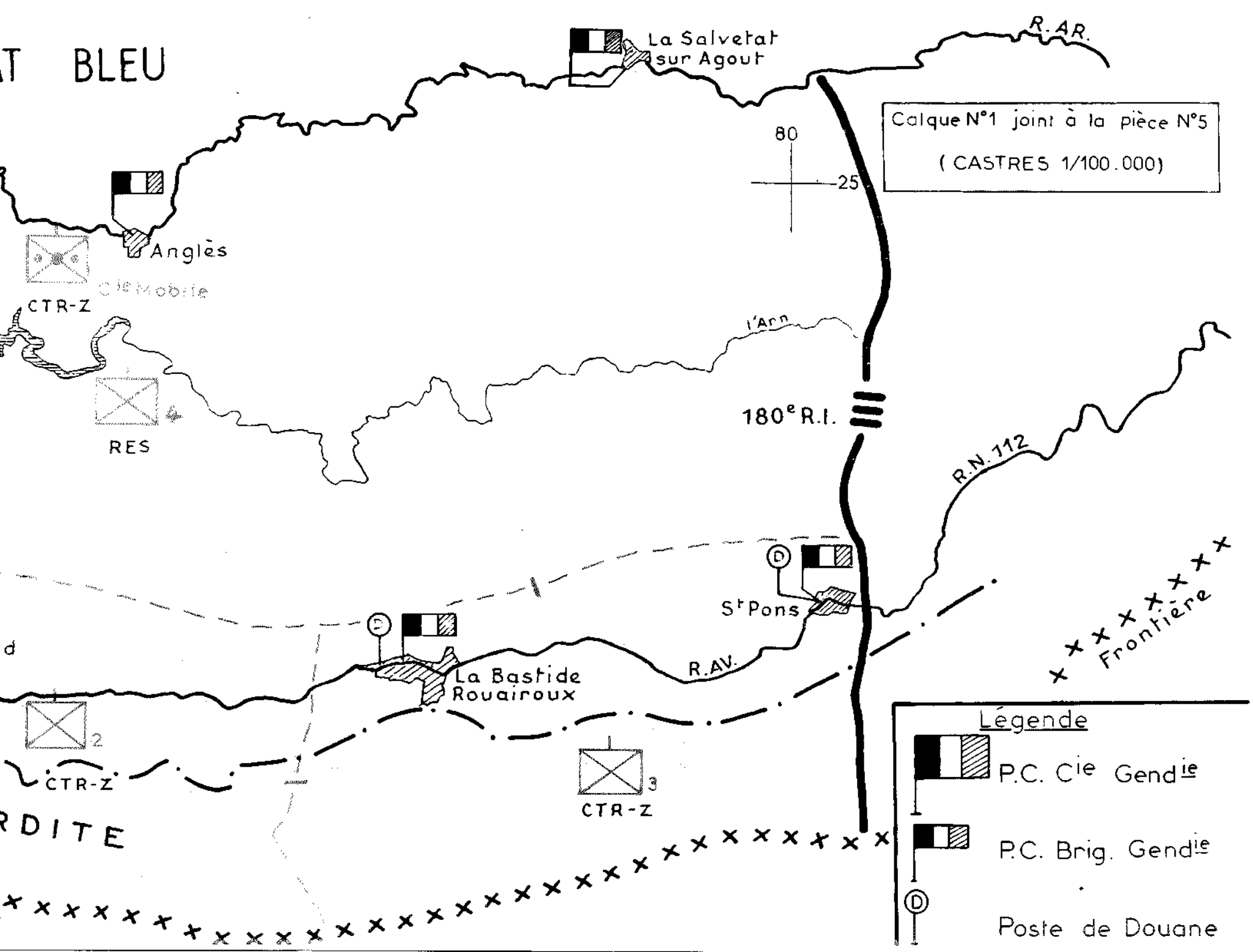
T BLEU
La Salvetat sur Agout
R.AR.
Calque N°1 joint à la pièce N°5
(CASTRES 1/100.000)
80
25
Anglès
Cie Mobile
CTR-Z
l'Arn
180e R.I.
RES
R.N. 112
St Pons
R.AV.
La Bastide Rouairoux
Frontière
d
2
CTR-Z
3
CTR-Z
RDITE
Légende
P.C. Cie Gendie
P.C. Brig. Gendie
Poste de Douane

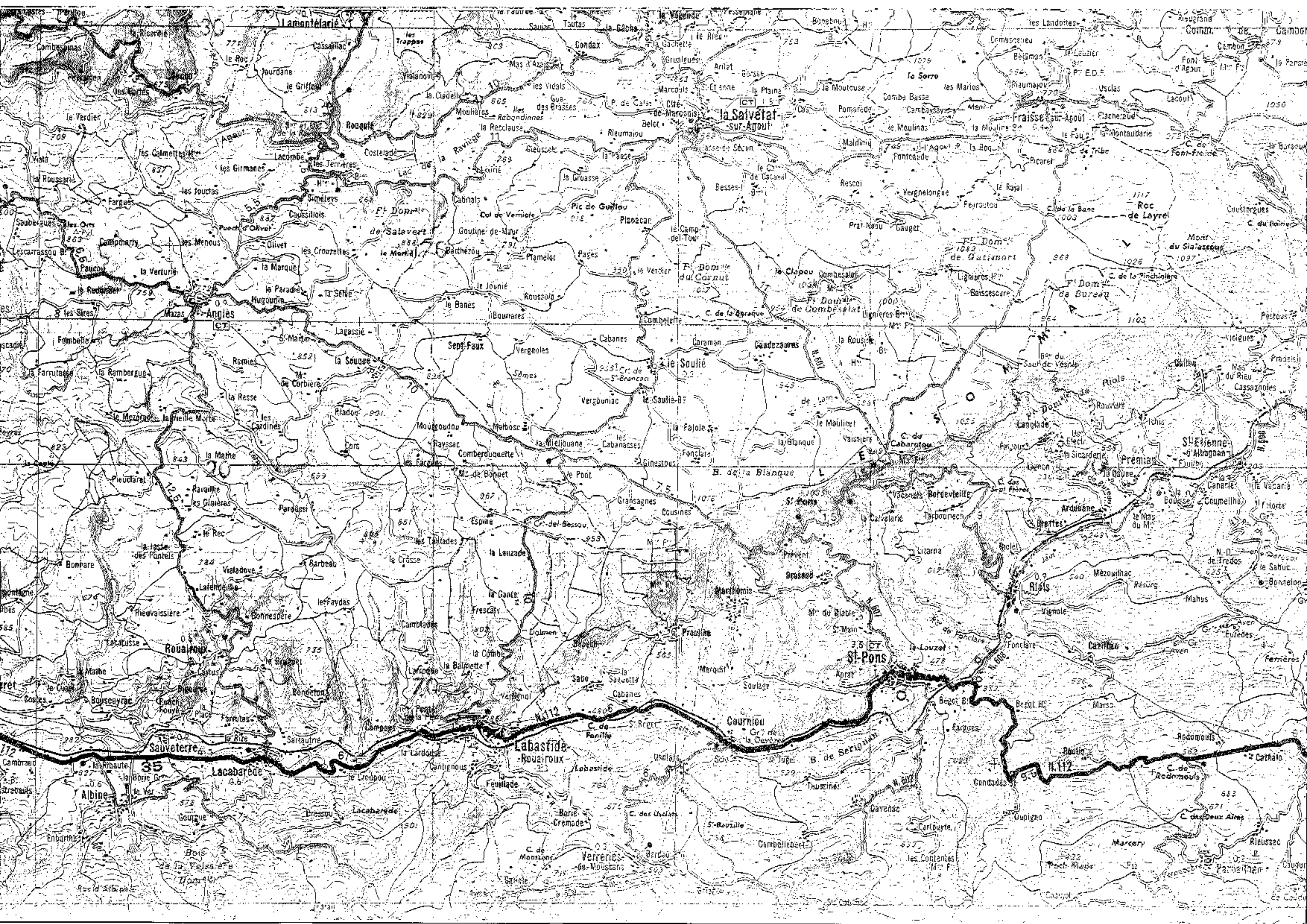

Lamontélarié
la Salvetat-sur-Agout
Fraisse-sur-Agout
Anglès
St-Pons
Riols
Prémian
St-Étienne-d'Albagnan
Labastide-Rouairoux
Sauveterre
Lacabarède
Albine
Rouairoux
Verreries-de-Moussans
Courniou
le Soulié
Cité-de-Marcouls
Roc de Layré
Lac de la Raviège
Pic de Guilou
F^t Dom^ale de Salvetat
F^t Dom^ale du Cornut
F^t Dom^ale de Combesalat
F^t Dom^ale de Gatimort
B. de la Blanque
B. de Sérignan
Col de Vernière
la Souque
Sept-Faux
Cabanes
Caraman
Caudezaures
Prouilhe
Marthomis
Bardeveille
Ardouane
Mézouilhac
Cazilhac
Rodomouls
Cathalo
Parnailhan
Rieussac
Cavenac
Combes
le Verdier
Campmarty
Paucou
la Verturie
Mazas
Hugounie
Roquette
Costelade
la Gâche
Condax
Ariffat
Rieumajou
N.112
N.607

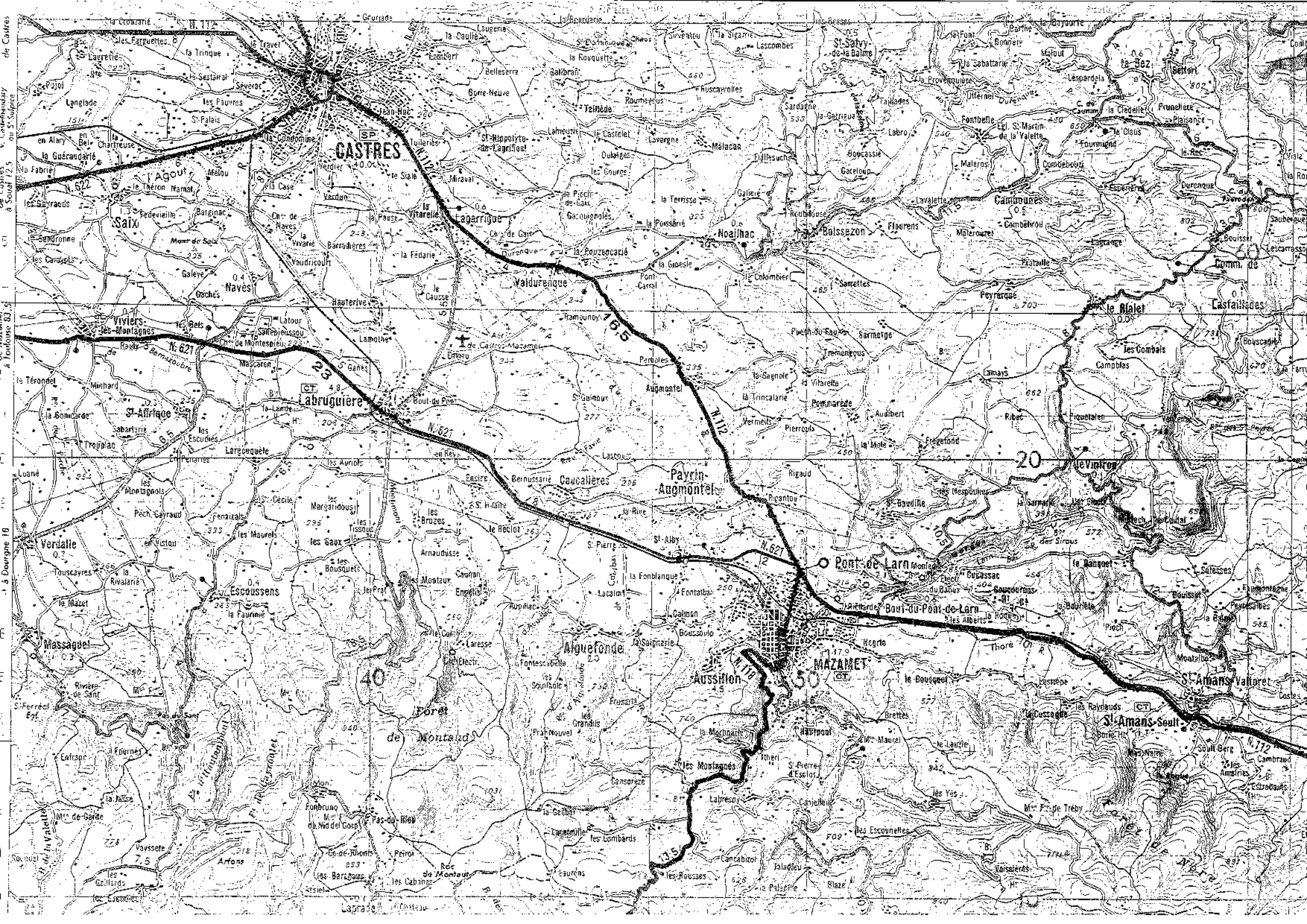
CASTRES
Saix
Navès
Viviers-les-Montagnes
Labruguière
St-Affrique
Verdalle
Escoussens
Massaguel
Lagarrique
Valdurenque
Noailhac
Boissezon
Camboures
St-Salvy-de-la-Balme
la Bez
Bettot
Castaïlades
le Vintrou
le Rialet
Payrin-Augmontel
Caucalières
Pont-de-Larn
Bout-du-Pont-de-Larn
MAZAMET
Aussillon
Aiguefonde
St-Amans-Valjoulx
St-Amans-Soult
Forêt de Montaud
N. 112
N. 621
N. 622
N. 119
23
165
20
40
50
135
75
105

DOSSIER N° 3

DOCUMENTATION

ET

EXERCICE TACTIQUE

"D.O.T."

DIFFUSION RESTREINTE

Ce document ne doit être communiqué
qu'aux personnes qualifiées pour le connaître

APPLICATION TACTIQUE

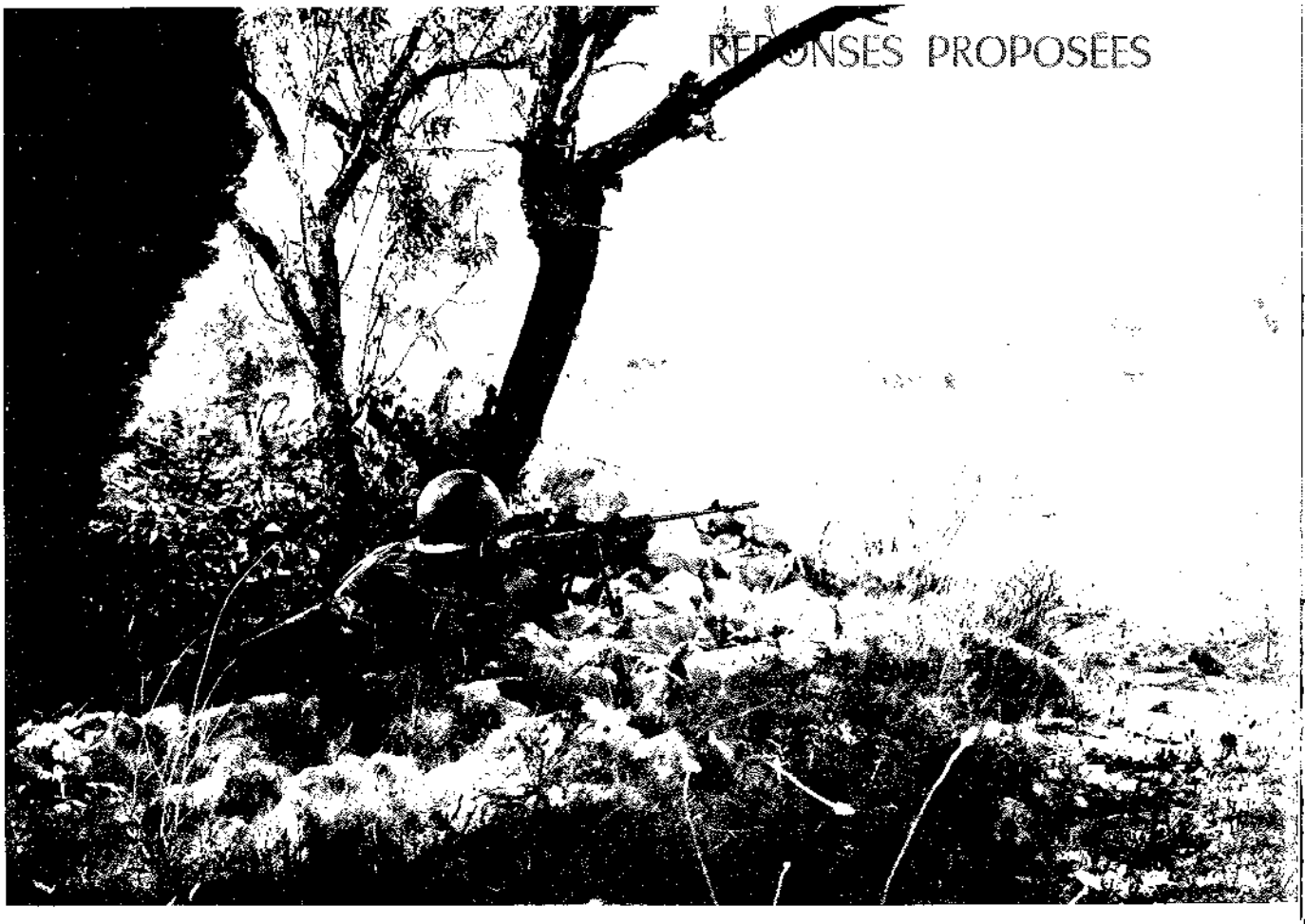

LE COMBAT DE DÉFENSE OPÉRATIONNELLE DU TERRITOIRE

ÉTUDE DE CAS CONCRETS « INFANTERIE »

Approuvé par le Commandement des Ecoles de l'Infanterie
le 23 janvier 1981 sous le n° 164/CEAT/EF/FAS/[illegible]

REPONSE AU CAS CONCRET N° 1

Je commande la 2ème compagnie du 180° R.I. - Nous sommes le 13-09- 08 h 00

CHRONOLOGIE DE L'ETUDE	OBJET DE L'ETUDE	CONCLUSIONS A TIRER
1 - MISSION. 11. Esprit : POURQUOI ?	Empêcher l'ennemi de gagner la région des points sensibles en contrôlant la zone située entre la frontière et la RN 112.	BUT A ATTEINDRE : - au mieux détruire tout ennemi ayant franchi la frontière, avant qu'il n'atteigne la RN 112, - au minimum le livrer aux unités chargées de sa destruction.
12. Lettre : QUOI ?	Déceler toute infiltration de l'ennemi dans mon secteur de responsabilité, en mesure : - au mieux de le détruire, - au minimum de le fixer et permettre sa destruction par les moyens réservés du régiment (Limite Sud : la frontière ; Limite Nord : N 112 incluse). CONTRAINTES ET IMPERATIFS. Organiser un système de renseignement et de surveillance de jour et de nuit. Intercepter l'ennemi avant qu'il ne franchisse la limite arrière de ma zone (N 112). Disposer d'une réserve mobile suffisante. MARGE D'INITIATIVE : J'ai l'initiative : - des moyens consacrés à chaque tâche, - de mon dispositif, - des procédés d'action.	TACHES : Réaliser la coordination optimale de tous les moyens de renseignements civils et militaires. Déceler l'ennemi. Le fixer ou le détruire. EBAUCHE DE DEFINITION D'OBJECTIF: L'acquisition du renseignement est indispensable au succès de ma mission. Mon objectif consiste à rechercher l'ennemi au Sud de la N 112 en vue de sa destruction.

2 - SITUATION. **21. Zone d'action :** OU ? PAR OU ?	Ma zone d'action, large de 13 km et profonde d'environ 6 km se situe à l'Est, Sud-Est de MAZAMET, au flanc Nord-Est de la montagne NOIRE. Les lignes principales du terrain sont orientées Est-Ouest ; il s'agit : - au Nord, de la vallée sinueuse et encaissée de la THORE, altitude moyenne 260 m ; large de 1 km elle forme un couloir de pénétration de part et d'autre de St AMANS, - au Sud, d'une ligne de crête, véritable dorsale qui culmine à 1211 m (Pic de NORE). - entre les deux d'une succession de lignes de crêtes en pente abrupte, séparées par des thalwegs escarpés. C'est une région d'habitat dispersé en petits hameaux situés dans la vallée et reliés par la N 112. La région située entre la frontière et le pied de la montagne NOIRE, au sud de la RN 112, a été déclarée zone interdite. Une pénétrante Nord-Sud, à l'Est, la N 620, une route de crête à l'Ouest, et un ensemble de pistes Nord-Sud au centre complètent ce réseau routier de montagne. L'ensemble très boisé, à l'exception de la vallée et de quelques sommets, est très accidenté et propice aux infiltrations et au camouflage.	**OBJECTIF POSSIBLE :** Faire un effort de surveillance le long des cheminements. **TACHES :** - Agir en liaison étroite avec la gendarmerie les douanes et la population. - Définir les P.O. de jour. - Reconnaître les points d'embuscades de nuit.
22. Ennemi : CONTRE QUOI ?	Mon ennemi a la valeur de 1 à 2 commandos d'une trentaine d'hommes équipés d'armes automatiques et de lance-roquettes antichars ; de la montagne NOIRE cet ennemi peut franchir ma zone d'action, en une seule nuit, en agissant : - soit groupé, - soit dispersé pour atteindre rapidement la zone des P.S.	**CONFIRMATION DE L'OBJECTIF.** Mon objectif est d'intercepter tout commando ennemi, groupé ou dispersé avant qu'il n'ait franchi la vallée de la THORE en direction du Nord.
23. Amis : AVEC QUOI ?	1 compagnie de secteur à : - 1 section de commandement forte notamment d'un groupe mortiers de 81 mm. - 4 sections de combat à 3 groupes chacune.	Mes moyens me permettent : - d'assurer une surveillance décentralisée au niveau section,

CHRONOLOGIE DE L'ETUDE	OBJET DE L'ETUDE	CONCLUSION A TIRER
	Le réseau interne de transmissions est à base de C 10 de portée moyenne 10 km. 1 brigade de gendarmerie à St AMANS. 1 poste de douanes à St AMANS.	- de conserver un élément réservé d'intervention.
24. QUAND ?	Dès maintenant.	
3 - MODES D'ACTION. Modes d'action ennemis (M.E.). Modes d'action amis (M.A.).	Dans le secteur imparti à la compagnie l'ennemi peut : M E 1 : soit, articulé en commandos, franchir la frontière en un nombre limité de points et traverser ma zone d'action dans cette formation. M E 2 : soit, articulé en petites équipes, franchir la frontière en de nombreux points et se regrouper au-delà de la N 112. Mon action implique, initialement, une coordination du renseignement. Pour accomplir ma mission je peux : M A 1 : faire effort en zone interdite, M A 2 : faire effort à hauteur du pied de la montagne NOIRE. M A 3 : faire effort : - de jour en zone interdite, - de nuit à hauteur du pied de la montagne NOIRE. En toute hypothèse conserver un élément d'intervention.	Besoins en renseignements : - Volume. - Axes de déplacement de l'ennemi.

4 - DECISIONS.

COMMENT ?

Confrontation des modes d'action.

OBJET	M E 1 (groupé)	M E 2 (dispersé)
M A 1 zone interdite	M	A B
M A 2 vallée	A B	A B
M A 3 (de jour) (de nuit)	B	A B

Caractéristiques du mode d'action retenu :

- L'interception de jour, en zone interdite, est propice à l'observation et aux délais d'intervention.
- L'interception de nuit, au pied de la montagne NOIRE :
  . évite la dispersion de mes moyens,
  . me place sur un terrain propice et facilite l'intervention des moyens réservés.

Articulation des moyens et répartition des missions :

SECTIONS	MISSIONS
1ère section	Dans sa zone d'action, surveiller et intercepter l'ennemi : - de jour, par un système d'observation et de patrouilles contrôlant la zone interdite, - de nuit par un réseau d'embuscades au pied de la montagne NOIRE face au Sud. Limite Ouest, le BOUSQUET (exclu) Limite Est, le mas NAFRE (inclus).

Choix d'un mode d'action :

Je choisis M A 3 c'est-à-dire la surveillance et l'interception :

- de jour, en zone interdite,
- de nuit, au pied de la montagne NOIRE.

INTENTION :

En vue,

- au mieux, de détruire l'ennemi, avant qu'il n'atteigne la N 112,
- au minimum, de le livrer aux unités chargées de sa destruction, je veux l'intercepter avant qu'il n'ait franchit la vallée de la THORE en direction du Nord.

A cet effet :

- de jour, organiser un réseau décentralisé de surveillance de la zone interdite et de son contrôle, notamment à hauteur des cheminements,
- de nuit, mettre en place un ensemble d'embuscades au pied de la montagne NOIRE,
- en permanence, conserver à l'arrière de ma zone, un élément d'intervention apte à soutenir et à compléter les actions de contact ou à fixer l'adversaire pour permettre l'engagement des moyens réservés régimentaires.

CHRONOLOGIE DE L'ETUDE	OBJET DE L'ETUDE		CONCLUSIONS A TIRER
	2ème section	Mission identique entre : Limite Ouest : SOULT BERG (inclus). Limite Est : ALBINE (exclu).;	
	3ème section	Mission identique entre : Limite Ouest : ALBINE (inclus) Limite Est : LACABAREDE (inclus).	
	4ème section	En réserve initialement au carrefour 1 km Est de St AMANS - SOULT, prête à intervenir, sur ordre, pour renforcer l'action de la 1ère, 2ème ou 3ème section.	
	Section Cdt et d'appui.	- A ST AMANS. - P.C. en lisière Sud de village. - Mortiers, avec le P.C., en surveillance face au Sud, prêts à appuyer les sections.	

REPONSE AU CAS CONCRET N° 2

(croquis joint)

Je commande la 4ème compagnie du 180ème R.I. - Nous sommes le 14-09 - 05 h 30

CHRONOLOGIE DE L'ETUDE	OBJET DE L'ETUDE	CONCLUSIONS
1 - MISSION 11. Esprit : POURQUOI ?	Empêcher l'ennemi de s'échapper pour gagner la zone des P.S.	BUT A ATTEINDRE. Détruire l'ennemi avant qu'il ne franchisse le dispositif d'interception.
12. Lettre : QUOI ?	Contrôler au plus tôt la route carrefour (691-264), la SOUQUE, en mesure au lever du jour d'entreprendre la recherche et la destruction de l'adversaire sur la direction les CROUZETTES, RESCOL. Contraintes : - Effectuer de nuit un déplacement rapide d'environ 10 km. - Contrôler initialement un front de 5 km au lever du jour. - Reconnaître ma zone d'Ouest en Est. Marge d'initiative : J'ai l'initiative de mon dispositif.	TACHES. - Gagner la base de départ. - Organiser le dispositif initial. - Rechercher, fixer, détruire l'ennemi ultérieurement. - Maintenir la lisaison avec la compagnie mobile.
2 - SITUATION. 21. Zone d'action : OU ? PAR OU ?	Large de 4 à 6 km et profonde de 11 km ma zone d'action se caractérise par une ligne de crête centrale orientée Est-Ouest d'altitude variant de 900 à 1000 m. Ses pentes abruptes descendent au Sud sur le ruisseau du TARN et au Nord vers le lac de la RAVIEGE. Un riche réseau routier dessert un habitat dispersé, en petits hameaux ou fermes isolées, dans une région peu boisée sauf à l'Est et au Nord Ouest.	TACHES NOUVELLES : Rechercher des renseignements auprès de la population ; faire un effort de recherche dans les zones boisées.

CHRONOLOGIE DE L'ETUDE	OBJET DE L'ETUDE	CONCLUSIONS
22. Ennemi : CONTRE QUOI ?	Mon ennemi est un commando d'une trentaine d'hommes qui tente de s'infiltrer vers le Nord pour gagner la zone des P.S. au plus vite.	**OBJECTIF POSSIBLE :** Intercepter l'ennemi avant la tombée de la nuit.
23. Amis : AVEC QUOI ?	Je commande une compagnie de secteur composée de : - 1 section de commandement et d'appui (1 groupe mortiers de 81 mm) - 4 sections de combat. Mon unité est stationnée à hauteur de PIEUCLARET et dispose de 12 camions de transport. La compagnie mobile du régiment a reçu l'ordre de s'installer : - en interception au Nord et à l'Est, - en surveillance au Sud. Le régiment dispose de 8 heures de potentiel aérien renseignement.	
24. QUAND ?	Dès le lever du jour et avant la tombée de la nuit.	
3 - MODES D'ACTION. Modes d'action ennemis (M E)	Le commando signalé peut : M E 1 : rester groupé, se dissimuler sur place dans les zones boisées, et attendre la nuit pour passer au Nord du lac de la RAVIEGE. M E 2 : se disperser en petites équipes en vue de franchir ou non, avant la nuit, la zone d'interception.	**BESOINS EN RENSEIGNEMENTS :** - Indices de présence ou de passage de l'ennemi. - Volume de l'ennemi décelé.

Modes d'action amis.

Après avoir gagné au plus vite ma base de départ je peux, pour localiser et détruire mon adversaire :

M A 1 : reconnaître ma zone par un ratissage systématique d'Ouest en Est avec l'ensemble de mes moyens.

M A 2 : reconnaître ma zone d'action d'Ouest en Est avec la majeure partie de mes moyens tout en conservant un élément réservé d'intervention.

4 - **DECISION**

COMMENT ?

Confrontation des modes d'action :

Modes d'action	M E 1	M E 2
M A 1	A B	B
M A 2	B	B

Articulation des moyens et répartition des missions (voir schéma).

Agissant d'Ouest en Est prendre le contact de l'ennemi pour le détruire ou pour le fixer et participer à sa destruction :

1ère section : Au centre de la zone, dans le quadrilatère limité :

- au Nord par la ligne les CROUZETTES, PLANACAN, RESCOL (ces villages inclus),
- au Sud par la ligne LAGASSIE, BOURIATES, COMBESALAT (ces villages inclus).

2ème section : Au Sud de la zone dans le quadrilatère limité :

- au Nord par la limite Sud de la 1ère section,
- au Sud par la route la SOUQUE, le SOULIE.

Choix d'un mode d'action :

Je choisis M A 2 pour pouvoir réduire, au plus vite, l'ennemi qu'il reste groupé ou qu'il soit dispersé.

INTENTION :

Afin de détruire l'ennemi avant qu'il ne franchisse le dispositif mis en place, je veux l'intercepter avant la tombée de la nuit.

A cet effet, après avoir gagné au plus vite ma base de départ :

- rechercher l'ennemi en agissant d'Ouest en Est sur toute la largeur de ma zone d'action,
- conserver un élément réservé d'intervention en mesure de soutenir ou compléter l'action des éléments de tête.

CHRONOLOGIE DE L'ETUDE	OBJET DE L'ETUDE	CONCLUSIONS
	3ème section : Au Nord de la zone dans le quadrilatère limité : - au Sud par la limite Nord de la 1ère section, - au Nord par la route CABRIALS, la SALVETAT. **4ème section** : En réserve au P.C. prête à renforcer l'action des sections de tête. **Section de commandement** : Sur l'axe les CROUZETTES, RESCOL.	

Croquis annexe du cas concret N°2

Réf: carte 1/100 000 de CASTRES

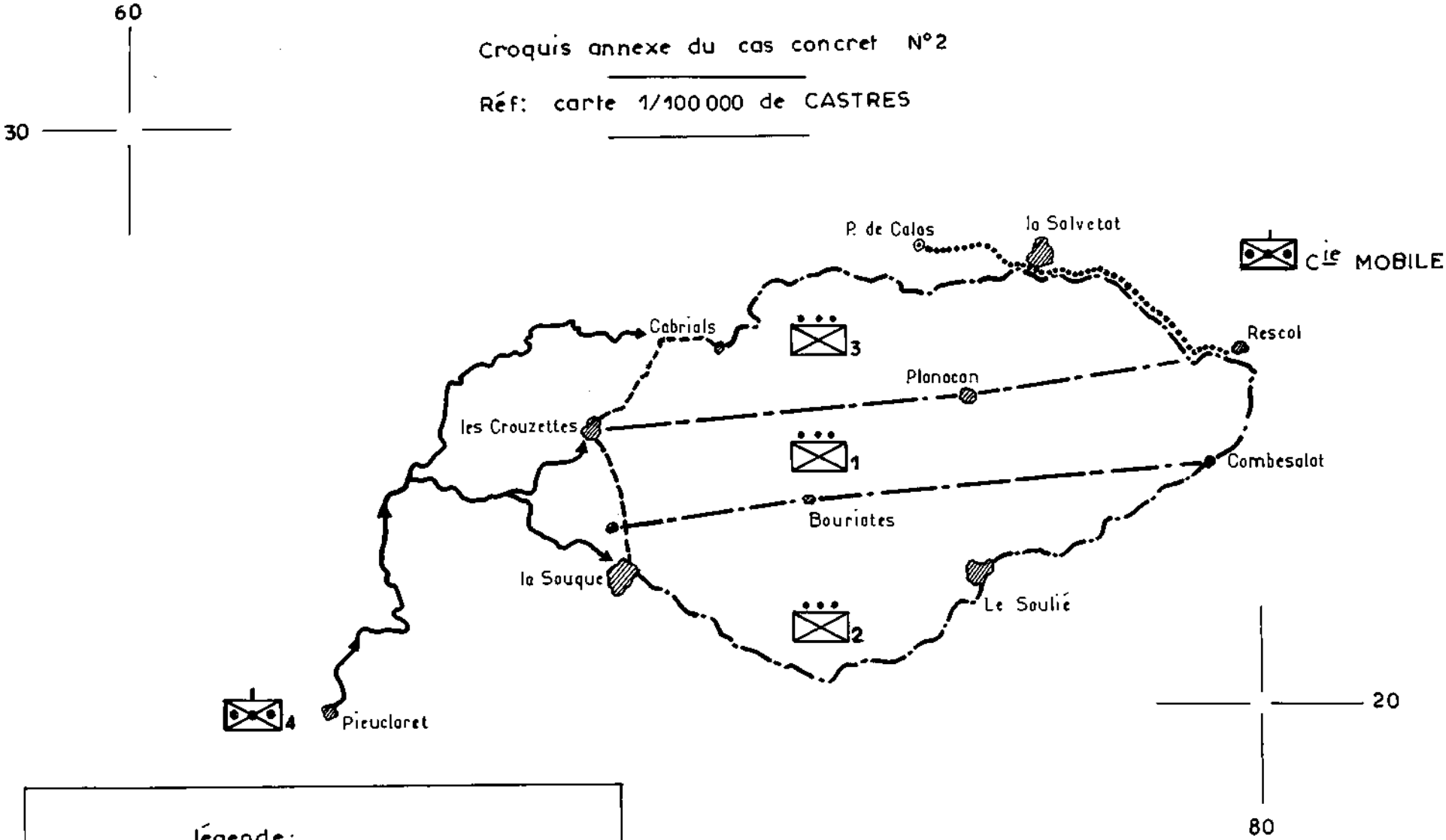

légende:

----- Base de départ de la 4° Cie

..... Mission initiale de la Cie MOBILE

—.— Mission ultérieure de la Cie MOBILE

REPONSE AU CAS CONCRET N° 3

Je commande la 2ème section de la 4ème compagnie du 180ème R.I.

Nous somme le 14-09 - 08 h 45 à proximité de l'objectif.

CHRONOLOGIE DE L'ETUDE		CONCLUSIONS
MISSION	POURQUOI ?	Je dois détruire l'ennemi avant qu'il ne quitte son refuge.
	QUOI ?	Il me faut : - prévoir un itinéraire d'approche, - organiser l'articulation de ma section et préciser mon dispositif pour investir mon objectif.
SITUATION	OU ? PAR OU ?	L'ennemi est dissimulé dans une grange située près d'une piste Nord Sud, dans une zone boisée, isolée, par conséquent dans un terrain propice à l'adversaire.
	CONTRE QUOI ?	Ce groupe d'une dizaine d'hommes dont 50 % ont été blessés plus ou moins sérieusement, est sur ses gardes, il peut : - soit résister sur place, - soit tenter de s'échapper pour poursuivre sa mission. Le reste du commando peut être dans ma zone et intervenir ou rester discret.
	AVEC QUOI ?	Une section articulée organiquement en 3 groupes composés chacun d'un gradé et 9 hommes.
	QUAND ?	Dès que possible.
MODES D'ACTION	COMMENT ?	Soutenu et couvert à l'Est, détruire par surprise l'adversaire replié dans la grange du bois Est du ruisseau de SEMES en investissant ce refuge par le Sud Ouest, tout en contrôlant au Nord le chemin d'accès à cette grange.

ARTICULATION ET REPARTITION DES MISSIONS :

QUOI ?	OU ?	PAR OU ?	CONTRE QUOI ?	AVEC QUI ?	QUAND ?
S'infiltrer puis détruire l'adversaire.	La grange	Par le S.O. (La SEMES, la piste en main courante).	## 10 hommes armés dont 50 % blessés.	1er GROUPE	Mise en place immédiate. Assaut sur mon ordre.
Contrôler au Nord la piste d'accès à l'objectif pour interdire : - tout renfort - ou toute fuite.	Nord de la grange Croisement piste-route le SOULIE, BOURIATES (720-235)	Par la route Nord BOURIATES: Le SOULIE.	Reliquat du commando. Fuyards.	2ème GROUPE	Immédiat.
Appuyer et couvrir l'action à l'Est.	Est de la grange	- d° -	- d° -	3ème GROUPE	Immédiat.
Commander	Avec le 1er groupe			Groupe de commandement	Immédiat

APPLICATION TACTIQUE

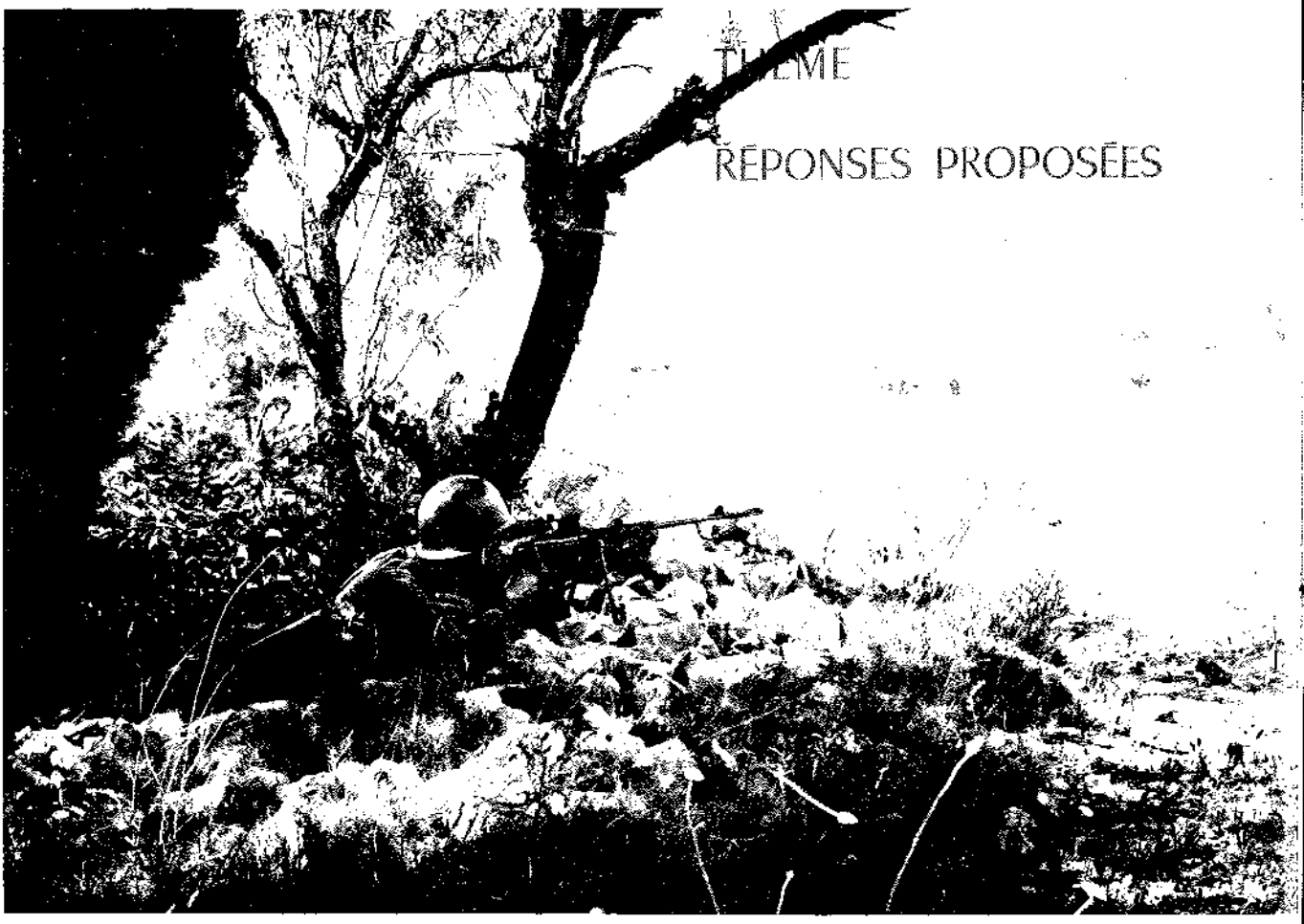

TH ME

RÉPONSES PROPOSÉES

LE COMBAT DE DÉFENSE OPÉRATIONNELLE DU TERRITOIRE

ÉTUDE DE CAS CONCRETS « GENDARMERIE »

Approuvé par le Commandement des Ecoles de
le 28 janvier 1981 sous le n° 164/CEAT/EF/FAS

SOMMAIRE DU THEME GENDARMERIE

PIECE N° 1 : - Introduction.

- Moyens des formations de gendarmerie mises sur pied en mobilisation (organigrammes).

- Organisation de la gendarmerie dans la zone d'action.

- Evolution de la situation.

- Extrait de l'ordre du Général, commandant la 81ème D.M.T.

PIECE N° 2 : - Réponse proposée à la question posée au :

« Capitaine commandant l'E.D.G.M. 103/12 ».

PIECE N° 3 : - Réponse proposée à la question posée au :

« Commandant du peloton de l'E.D.G.M. 103/12.

INTRODUCTION

La gendarmerie dispose, pour remplir ses missions de D.O.T. d'unités de gendarmerie départementale et de gendarmerie mobile, d'active et de réserve.

A la mobilisation :

- la gendarmerie départementale double l'effectif de ses brigades et met sur pied les unités suivantes :
  - . plusieurs pelotons de circulation (1 à 8) au niveau du groupement,
  - . un peloton de renseignement (parfois 2 ou 3) par compagnie,
  - . un ou plusieurs pelotons frontière dans les compagnies qui possèdent une frontière terrestre, maritime ou aérienne ;
- chaque escadron de gendarmerie mobile donne normalement naissance à un escadron dérivé.

L'emploi de ces unités en D.O.T. obéit aux principes suivants :

- la gendarmerie départementale participe aux opérations dans le cadre de ses missions permanentes et au sein de ses structures hiérarchiques du temps de paix ;
- pour la gendarmerie mobile, il faut distinguer :
  - . les escadrons d'active, qui demeurent placés en réserve ministérielle et conservent leur vocation première de maintien de l'ordre ; ils peuvent cependant prendre part à la D.O.T. localement et pour une courte période,
  - . les escadrons dérivés qui ont également pour mission essentielle le maintien de l'ordre ; toutefois ils peuvent être provisoirement mis à la disposition des généraux commandants de D.M.T. pour assurer des actions de défense d'ensemble de 1° niveau ou, exceptionnellement, des missions statiques. Leur mise en œuvre, décidée par le Général commandant de zone après consultation du Préfet de Zone, est effectuée par l'intermédiaire des commandants de légion (1).

1 - MOYENS DES FORMATIONS DE GENDARMERIE MISES SUR PIED EN MOBILISATION

L'organisation des formations de gendarmerie mises sur pied à la mobilisation est rappelée ci-après. Il s'agit :

11 - DE L'ESCADRON DERIVE DE GENDARMERIE MOBILE dont l'organigramme figure en annexe 1.

Cet escadron se compose de :

- 1 peloton hors rang disposant en particulier :
  - . d'un groupe de commandement doté de moyens radio diversifiés permettant d'entrer dans les réseaux de la gendarmerie et dans ceux de l'armée de terre).
  - . d'un groupe d'appui équipé :
    d'un mortier de 60,
    d'un L.R.A.C. ;

(1) « Décision 35100/DEF/GEND.B.S. /STR. du 13-07-1979 ».

- 3 pelotons portés à chacun :
  . 1 groupe de commandement,
  . 3 groupes portés sur camionnettes.

12 - **DU PELOTON DE RENSEIGNEMENT DE COMPAGNIE DE GENDARMERIE** dont l'organigramme figure en annexe 2.

Il se compose de :

- 1 groupe de commandement ;
- 3 groupes portés sur camionnettes.

13 - **DU PELOTON FRONTIERE DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE** présenté en annexe 3.

2 - ORGANISATION DE LA GENDARMERIE DANS LA ZONE D'ACTION

L'ordre de bataille des unités de la gendarmerie stationnées sur le territoire de la 81ème D.M.T. fait l'objet de l'annexe 4 ci-jointe.

La légion de gendarmerie de LANGUEDOC-ROUSSILLON (1) se compose de :

- 5 groupements de gendarmerie départementale (1 par département) articulés chacun en 3, 4 ou 5 compagnies ;
- 1 groupement de gendarmerie mobile à 4 escadrons.

Cet exercice met en œuvre :

- la compagnie de MAZAMET, du groupement du TARN avec notamment :
  . son peloton de renseignement,
  . ses brigades de LA BRUGUIERE, St AMANS, LABASTIDE-ROUAIROUX, St PONS, ANGLES et BRASSAC ;
- 2 pelotons-frontière du groupement dont l'un peut agir au niveau de la RN 112 ;
- l'escadron dérivé de Gendarmerie mobile 103/12 de NIMES.

3 - EVOLUTION DE LA SITUATION

31 - L'évolution de la situation dans la journée du 13 septembre a conduit le Général commandant la zone de défense, après accord du Préfet de Zone, à mettre l'escadron dérivé de gendarmerie mobile 123/10 de NIMES à la disposition du Général commandant la 81ème D.M.T. A la demande de ce dernier et sur ordre du commandant de légion, l'E.D.G.M. fait aussitôt mouvement de NIMES vers MILLAU où il est mis en attente, en réserve mobile d'intervention.

32 - Précédent son unité le commandant d'escadron arrive à MILLAU vers 11 heures 00, et reçoit du commandant de brigade, un télétype contenant le point de la situation, l'idée de manœuvre du général et la mission confiée à son unité.

4 - EXTRAIT DE L'ORDRE DE LA 81ème D.M.T. au 103/12 E.D.G.M. (par l'intermédiaire du commandant de légion).

41 - SITUATION

(1) - Organisation conventionnelle.

a) - **Ennemie** : Des renseignements recueillis dans la nuit et la matinée du 13 ont permis de confirmer la présence de 2 ou 3 commandos d'une trentaine d'hommes, équipés d'armes automatiques et de lance roquettes antichars dans la région de la Montagne Noire.

Franchissant la frontière dans la nuit du 13 au 14 septembre :

- soit en forçant le passage en 2 ou 3 points ;
- soit en infiltrant des petites équipes en de nombreux points ;

l'ennemi, en progressant rapidement, peut atteindre la région du barrage de LA RAVIEGE (1), avec la valeur minimum d'un commando, dans la matinée du 14.

b) - **Amie** : Largement déployé de part et d'autre de la RN 112 entre les villages de LA BRUGUIERE (41-21) et St PONS (81-15) le 180ème R.I., régiment frontière, fait un effort de surveillance en arrière de la frontière en liaison avec la compagnie de gendarmerie de MAZAMET, les douanes, la police et la population.

La recherche du renseignement est coordonnée par la compagnie de gendarmerie de MAZAMET qui dispose, outre son peloton de renseignement, d'un peloton-frontière.

42 - MISSION DE LA 81ème D.M.T.

Coordonner le dispositif statique de sécurité interne des points sensibles et être en mesure d'intervenir à leur profit (priorité aux P.S. du répertoire national) en recherchant une interception rapide de l'ennemi puis sa destruction :

- dans un premier temps avec les moyens organiques ;
- dans un deuxième temps avec les moyens de renforcement prévus par la zone de défense (tout ou partie de la 116ème D.I.).

43 - IDEE DE MANOEUVRE

En vue d'assurer la sécurité des points sensibles :

- prendre l'ennemi au plus loin en cas de franchissement de la frontière et au plus tôt en cas de parachutage et rechercher sa destruction ;
- si nécessaire demander à la zone de défense l'intervention des moyens complémentaires de la 116ème D.I.

44 - MISSIONS DES SUBORDONNES

Mission du 180ème R.I.

« Agissant avec le dispositif frontalier en place (gendarmerie, douanes, police) renseigner, fixer et si possible détruire tout élément ennemi franchissant la frontière dans la zone d'action du régiment de jour comme de nuit ».

Zone d'action : entre la frontière et la route LA BRUGUIERE (41-21) ANGLES (64-23) LA SALVETAT (76-27) FRAISSE sur AGOUT (83-28).

Mission du 103/12 E.D.G.M.

« Agissant en liaison avec la compagnie de Gendarmerie de MAZAMET et le 180ème R.I. assurer la défense locale du P.S. zonal du barrage de la RAVIEGE à compter du 13 septembre 18 heures ØØ ».

---

(1) - Point Sensible zonal non gardé.

5 - QUESTIONS

1. Capitaine commandant l'E.D.G.M. 103/12

— Vous commandez l'E.D.G.M. 103/12.

— Vous êtes à MILLAU le 13 septembre à 11 heures ØØ (à 150 km environ de MAZAMET).

— En vous appuyant sur la méthode de raisonnement tactique adaptée aux formations élémentaires donnez votre ordre initial.

2. Lieutenant

— Vous commandez le 2ème peloton de l'escadron et vous avez reçu la mission suivante à 15 heures 30 :

— A partir de 18 heures ØØ être en mesure d'interdire, avec votre peloton, l'accès à l'Agout depuis la ligne de crête 837 (63-26) 887 (66-25).

— En vous appuyant sur la méthode de raisonnement tactique adaptée aux formations élémentaires, justifiez votre dispositif.

ORGANIGRAMME DU PELOTON DE RENSEIGNEMENT DE COMPAGNIE DE GENDARMERIE

COMMANDANT DE PELOTON (Adjudant ou Adjudant-chef active) 1 PA - 1 PM (1)

GROUPE DE COMMANDEMENT

Adjoint au Cdt de peloton	(M.D.L.-chef active)	=	1 PA - 1 PM
Renseignement - P.J.	(M.D.L.-chef active)	=	1 PA - 1 PM
Radio	(1 aux.)	=	1 F
Conducteurs	(2 aux.)	=	1 F

TOTAL . . . . . = (5)

S.C.R. 608

TR-PP 11

3ème GROUPE PORTE (idem 1er groupe)

2ème GROUPE PORTE (idem 1er groupe)

1er GROUPE PORTE

Chef de groupe (1 gend. active)		:	1 PA - 1 PM
Fusiliers	(3 aux.)	:	2 PA 1 F - 1 FM
Grenadiers-voltigeurs	(5 aux.)	:	3 F (dont 1 FLG) 2 PM
Conducteur	(1 aux.)	:	1 F

TOTAL . . . . . = (10)

TR-PP 11

FM

RECAPITULATION

PERSONNEL	=	1 Adjt ou Adjt-chef + 2 M.D.L.-Chefs + 3 gendarmes + 30 aux. = (36)
ARMEMENT	=	12 PA - 12 PM - 17 F (dont 3 FLG) - 3 FM
RADIO	=	1 SCR 608 - 4 TR-PP 11
VEHICULES	=	1 Jeep - 3 VUTC (0 T à 0,99 T = 4 x 4)

ORGANIGRAMME
DU PELOTON FRONTIERE DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE

Cdt. de Peloton 1 (1 P A - 1 P M)

Groupe de Commandement

Renseignement Police judiciaire	1 gend.	1 P A - 1 P M
	1 aux.	1 F
Conducteur	2 aux.	2 F

4

CD 46

3ème Groupe de Combat

2ème Groupe de Combat

1er Groupe de Combat

Chef de groupe	1 s/off.	1 P A - 1 P M
Fusilier	3 aux.	2 P A - 1 P M - 1 F - 1 F M
G.V.	5 aux.	5 F
Conducteur	1 aux.	1 F

10

ANNEXE 4

ORDRE DE BATAILLE DES UNITES DE GENDARMERIE NATIONALE BLEUE STATIONNEES SUR LE TERRITOIRE DE LA 81ème D.M.T. (FORCES DE 1ère et 2ème CATEGORIE) LEGION du LANGUEDOC (CONVENTIONNEL)

A - GENDARMERIE DEPARTEMENTALE

Groupements	Compagnies	Brigades
TARN P.C. ALBI	2 compagnies : ALBI MAZAMET	ALBI - ALBAN - CAGNAC - LES MINES - REALMONT - St JUERY - VALENCE - VILLEFRANCHE - CARMAUX - MONESTIES - PAMPELONNE VALDERIES - CASTRES - ANGLES - BRASSAC - GRAULHET - LACAUNE - LAUTREC - LAVAUR MONTREDON - LABESSONNIE - MURAT - ROQUECOURBE - St PAUL CAP de JOUY - VABRE VIELMUR.
HERAULT	3 compagnies	p.m. . . . .
GARD	5 compagnies	p.m. . . . .
AVEYRON	6 compagnies	p.m. . . . .

B - GENDARMERIE MOBILE

12ème groupement de Gendarmerie mobile	Escadrons 1/12 BEZIERS 2/12 MONTPELLIER 3/12 NIMES 4/12 RODEZ } Escadrons portés à la mobilisation 2 escadrons dérivés : le 102/12 à MONTPELLIER le 103/12 à NIMES

REPONSE PROPOSEE A LA QUESTION

COMMANDANT DE L'ESCADRON DERIVE DE GENDARMERIE MOBILE

A - ANALYSE

			CONCLUSIONS
1 MISSION	11 - POURQUOI ?	Empêcher la destruction du barrage en le maintenant hors d'atteinte de toute action de guerre.	Tenir un périmètre de sécurité autour du P.S. et être en mesure d'en interdire le franchissement. MISSION DE DEFENSE D'UN P.S.
	12 - QUOI ?	Agissant en liaison avec la compagnie de Gendarmerie de MAZAMET et le 180ème R.I. assurer la défense locale du P.S. du barrage de la RAVIEGE à partir de 18 heures 00 le 13.09. Assurer sécurité interne. Assurer sécurité externe rapprochée du P.S. Assurer liaisons avec G.D. Etre en mesure d'intervenir sur 1 élément.	**Contraintes :** Lieu Temps (notion de durée) **Initiative :** Dispositif
2 SITUATION	21 - OU ? PAR OU ? 211 Terrain	Le barrage est situé sur l'Agoût à l'extrémité Ouest du lac de la RAVIEGE. Il est dominé au Nord et au Sud par des mouvements de terrain boisés qui surplombent l'Agoût, sinueuse, également boisée et d'orientation générale Est-Ouest. Du Nord : cote 813 à 1 km du P.S. Au Sud : une ligne de crête (887-837) orientée Nord-Ouest - Sud-Est, d'où partent des thalwegs orientés Nord-Sud qui rejoignent l'Agoût.	A l'Est, le lac de la RAVIEGE n'autorise l'accès du P.S. que par voie d'eau et nécessite donc des moyens particuliers (facile à surveiller). En revanche à l'Ouest la vallée de l'Agoût constitue un couloir d'infiltration très favorable. Donc : EFFORT TERRAIN Contrôler la vallée de l'Agoût et les couloirs d'infiltration menant à cette vallée. Accès facile au barrage par voie routière.

	Planimètrie : **1 axe Nord-Sud** important reliant ANGLES à LAMONTEFARIE (68-30) qui passe à proximité du barrage. **1 axe Est-Ouest** qui suit le cours de l'Agoût de SECUN (64-28) au barrage et se poursuit sur les rives Nord et Sud du lac. **1 chemin empierré** qui emprunte la ligne de crête Sud et permet de gagner les fermes isolées au Sud de l'Agoût.	Importance de la zone du PUECH d'OLIVET (65-25) 2 km Nord d'ANGLES qui permet de contrôler les accès Sud du barrage ou de la vallée de l'Agoût.
212 Population	Habitat très dispersé autour du barrage. Restée sur place la population nous est favorable et n'hésitera pas à nous fournir des renseignements. La présence de chiens dans les fermes peut être utile de nuit (alerte).	Prendre contact avec les différentes fermes, rechercher le renseignement, alerter la population et leur demander de prévenir si les chiens aboient.
213 Conditions C.M.A.	p.m.	
22 - CONTRE QUOI ? Ennemi (actuel - futur)	Venant de la frontière Sud, 1 commando minimum d'une trentaine d'hommes équipés d'armes automatiques et de lance-roquettes antichars susceptible d'atteindre la région du P.S. en fin de nuit du 13 au 14 septembre. Peut recevoir ultérieurement le renfort d'autres commandos.	ENI : bien équipé et entraîné mais qui aura parcouru une trentaine de kilomètres. Suffisamment nombreux pour mener une action de diversion. **Donc :** ne pas dégarnir mon dispositif. DIRECTION DANGEREUSE : le SUD.
	COMMENT ? / OU ?	CONCLUSIONS
Possibilités ME 1 ME 2	Progressant groupé, en se faisant précéder d'une équipe d'éclaireurs, l'ENI cherche à atteindre au plus vite l'objectif en empruntant au maximum les axes secondaires ou chemins pour mener son action avant la fin de la nuit et s'esquiver vers le Nord. S'infiltrant dans la zone par petites équipes dispersées, l'ENI cherche dans un premier temps à regrouper ses effectifs. Il ne sera alors à même de lancer une attaque au plus tôt que dans la matinée du 14 et pourrait alors tenter une manœuvre de diversion pour affaiblir le dispositif.	M'assurer le contrôle des accès au P.S. et être en mesure d'intervenir en force sur le commando dès qu'il sera repéré. Rechercher tout indice de passage ou de présence d'éléments ennemis autour du P.S. et maintenir une réserve d'intervention disponible sans dégarnir le dispositif.

S I T U A T I O N	23 - AVEC QUOI ?	**L'escadron :** - 1 PHR (41) avec [1 groupe d'appui (1 mortier 60 - 1 LRAC) 1 groupe des services 1 groupe de défense du quartier.] - 3 pelotons portés à 3 groupes. **Renforts possibles sur demande :** Cie de MAZAMET - BT BRASSAC - LA SALVETAT - ANGLES 180ème R.I. - Liaisons radio possible par VP 213.	Utiliser la possibilité de me raccrocher au réseau renseignement du 180ème R.I. et de la Cie de G.D. pour connaître évolution de la situation. Garder un peloton en réserve d'intervention.
	24 - QUAND ?	Début de mission à 18 heures. En septembre je dispose encore de l'éclairage de jour pour faire les reconnaissances et prendre les contacts nécessaires. 140 km à parcourir pour atteindre le barrage 3 heures.	- Départ : 12 heures 00. - Arrivée : 15 heures 00. 1er dispositif sur le terrain. Reconnaissances et liaisons de 15 heures à 18 heures.

CONSEQUENCES DE L'ANALYSE

Facteurs déterminants :

- Avoir pour 18 heures 00 reconnu les différents accès au P.S. et avoir pris contact avec la population des fermes environnantes.

- Etre constamment informé de l'évolution de la situation durant la nuit du 13 au 14 et être en mesure d'intervenir sur tout élément signalé sans dégarnir mon dispositif.

Objectif :

- Contrôler la vallée de l'Agoût et ses accès Sud en installant dès 18 heures un dispositif de surveillance au plus loin.

Besoins en renseignements :

- Position des unités amies sur le terrain. Zone d'action - Aide réciproque.
- Liaisons radio possibles avec 180ème R.I. et les B.T. de la Cie de MAZAMET.
- Evolution de la situation dans la zone d'action du régiment au cours de la nuit du 13 au 14.

B - DECISION.

III	31. COMMENT ?	QUOI ?	OU ?	PAR OU ?	CONTRE QUOI ?	AVEC QUOI ?	QUAND?
MODE D'ACTION	- Déroulement de l'action. - Articulation. - Rôle des subordonnés.	Gagner le P.S.	Barrage du lac de la Raviège	St. AFRIQUE. LACAUNE (75-39). RASCAILLAC (71-33)		1 EDGM	12 à 15 h.
		Lancer des reconnaissances	Vallée de l'Agoût Rebord sud Rebord nord	Par la vallée. Le PUECH d'OLIVET Les JOUCTAS (65-26) Les GRIMANES (66-26) Les CALMETTES (64-27) Le GRIFFOUT (66-28) JOURDANE (65-29)		1 peloton 1 peloton 1 peloton	15 à 18 h.
		Prendre contact	ANGLES			P H R	16 heures.
		Installer un dispositif	Sur le P.S. Vallée de l'Agoût Le PUECH d'OLIVET Cote 813 (de jour) LACOMBE (de nuit)	 entre cote 837 - (63-26) et cote 887 (66-25) (67-28) (67-27)	Surveillance du lac Tenir vallée de l'Agoût Tenir accès sud vallée de l'Agoût	P H R 1 peloton 1 peloton 1 peloton	18 heures 15 à 18 h. 18 heures.

IDEE DE MANŒUVRE

En vue d'interdire la destruction du P.S. du barrage de la Raviège à partir de 18 heures 00,

je veux, constamment informé par la population, la G.D. et le 180ème R.I., et en faisant porter mon effort sur la vallée de l'Agoût et son versant Sud, contrôler les itinéraires d'accès au P.S. par un dispositif statique tout en me réservant la possibilité d'intervenir sur tout élément ennemi signalé aux abords du P.S.

A cet effet :

dans un premier temps rejoindre le barrage pour 15 heures 00 tous moyens réunis et lancer aussitôt des reconnaissances dans la vallée et sur les versants de l'Agoût. Simultanément prendre contact avec les unités de la G.D. et du 180ème R.I. ;

dans un deuxième temps tout en poursuivant la recherche du renseignement aux alentours du P.S. et en conservant une réserve d'intervention mettre en place mon dispositif avant 18 heures 00 et le resserrer à la tombée de la nuit.

REPONSE PROPOSEE A LA QUESTION

COMMANDANT DE PELOTON

A - ANALYSE

			CONCLUSIONS
I MISSION	11 - POURQUOI ?	Empêcher de jour puis de nuit la destruction du barrage.	Dispositif de surveillance et d'interception.
	12 - QUOI ?	Interdire l'accès de l'Agoût à partir de la ligne de crête 837 (63-26) 887 (66-25).	**Imposé** : zone sans délai. **Tâches** : - mettre en place dispositif de jour ; - resserrer le dispositif de nuit ; - assurer permanence de la surveillance et de l'intervention.
II SITUATION	21 - OU ? PAR OU ?	Versant Sud de l'Agoût, constitué par un mouvement de terrain coupé et boisé. La ligne de crête orientée N.O.-S.E. est parallèle au lit de l'Agoût à une distance de 2 km.	2 couloirs d'infiltration qui permettent d'accéder facilement à l'Agoût : donc effort terrain.
	211 - Terrain	De cette ligne descendent 2 thalwegs Sud-Nord qui s'incrustent dans le versant et le découpent profondément. **Planimétrie** : La ligne de crête est parcourue par une route en partie empierrée reliant le PUECH d'OLIVET à la cote 837. De cet axe, une route empruntant le premier thalweg permet de rejoindre la ferme des GIRMANES (66-26) tandis qu'un chemin qui contourne la cote 837 par l'Est permet de gagner les CALMETTES (64-27).	Nécessité de modifier le dispositif de nuit pour contrôler l'Agoût au plus près.
	212 - Population.	Quelques fermes isolées qui peuvent, de nuit surtout, favoriser la surveillance de la ligne de crête par les aboiements des chiens.	Contact à prendre avec les fermiers.

S I T U A T I O N	213 - Conditions C.M.A.	Septembre : nuit vers 20 heures 00.	Dispositif de nuit à partir de 2Ø heures ØØ.
	22 - CONTRE QUOI ?	**Ennemi actuel** : valeur d'un commando d'une trentaine d'hommes bien armés et équipés. **Ultérieurement** : arrivée possible de renforts à provenir d'un autre commando.	Supérieur à ma pointure s'il est groupé. Le fixer et faire intervenir le reste de l'escadron.
	Possibilités ME 1	L'ennemi groupé (une trentaine) tente de gagner l'Agoût par la route le MENDUS (65-25) le GIRMANES (66-27) ou par le chemin de la ferme des CALMETTES.	Tenir les 2 itinéraires : - de jour par le feu ; - de nuit en renforçant par des obstacles et des pièges. Fixer l'ENI et provoquer l'arrivée des renforts.
	ME 2	Agissant par petites équipes ENI cherche à s'infiltrer par les thalwegs avec regroupement possible à hauteur de l'Agoût de nuit.	Surveiller les couloirs d'infiltration de jour, les piéger de nuit. En tenir les débouchés sur l'Agoût.
	23 - AVEC QUOI ?	3 groupes portés sur camionnettes. 1 groupe de commandement Moyens radio 1 PP 13 - 3 PP 11 1 peloton sur l'Agoût.	Liaisons assurées avec P.C. - Escadron. Liaisons à prendre, limites de zones à fixer.
	24 - QUAND ?	de jour : 18 heures à 2Ø heures ØØ. De nuit : 20 heures à Ø6 heures ØØ.	Préparer rapidement dispositif de nuit.

B - DECISION.

III.	31. COMMENT ?	QUOI ?	OU ?	PAR OU ?	CONTRE QUOI ?	AVEC QUOI ?	QUAND ?
M O D E D' A C T I O N		Reconnaissances Liaisons avec les fermes	Le MENDUS Les JOUCLAS LE GIRMANES LES CALMETTES			Cdt. Pon + 1 Gr. 1 groupe en réserve	15 h 30 - 17 heures.
	- Déroulement de l'action - Articulation. - Rôle des subordonnés	Dispositif de jour	Est JOUCLAS JOUCLAS Ferme au Sud cote 837	 en (638-264)	Surveillance route ANGLES - SIMETEYS et amorce thalweg ouest. Surveillance route GIRMANES pieger itinéraires Surveillance chemin de la ferme des CALMETTES et cote 837	1 groupe 1 groupe + P.C. 1 groupe	17 h à 20 h 17 h à 20 h 17 h à 20 h
		Dispositif de nuit	LES GIRMANES LES CALMETTES	(667-267) (646-272)	Tenir débouché des thalwegs. Tenir débouché du thalweg.	Cdt. Pon + Gr. Cdt. + 1 groupe Adjt. + 2 Gr.	20 h à 06 h

CONSEQUENCES DE L'ANALYSE

Facteurs déterminants :

- Avoir reconnu et tenir avant 18 heures 00 les couloirs d'infiltration vers l'Agoût.

- Avoir piégé ces itinéraires pour 20 heures 00 et tenir les débouchés sur l'Agoût à hauteur des fermes les GIRMANES et les CALMETTES.

Objectif :

De jour tenir la ligne de crête sous un dispositif de surveillance puis resserrer le dispositif de nuit après avoir piégé les principaux accès.

IDEE DE MANOEUVRE

Pour empêcher tout accès au P.S. par l'Agoût à partir du versant Sud,

je veux, de jour, après avoir pris contact avec la population, porter mon effort de surveillance sur les 2 itinéraires menant à l'Agoût, en m'installant de part et d'autre de la ferme des Jouclas (65-26) et de nuit, en liaison avec le 1er peloton, contrôler les débouchés des 2 thalwegs menant à l'Agoût à hauteur des fermes GIRMANES et CALMETTES.